23e ANNÉE — 1874

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 8. 15 Août 1874



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).
1874

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public, tous les jeudis, d'une à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES COLLÉGES PROTESTANTS

III

NÎMES (1). — (*Suite.*)

Baduel avait à peine commencé ses travaux et le succès déjà répondait à ses efforts, si l'on en croit les témoignages contemporains et les déclarations du recteur lui-même. Mais les détails nous manquent sur cette première période du collége des arts : nous ne connaissons ni les noms des professeurs, ni le nombre des élèves, ni le règlement des exercices scolaires. Tout se faisait sans doute à Nîmes sur le modèle des colléges de Paris et de Strasbourg. Placé sous la haute surveillance des consuls, ou plutôt de quatre membres du conseil de ville, qui portaient le titre de *députés :* Pierre de Malmont, Jacques Bonnaud, Guillaume Calverie et Pierre Rozel, l'établissement contenait trois sortes d'élèves : les *portionnistes* ou pensionnaires, les *martinets* ou externes, et les

(1) Voir le *Bulletin* de 1873, p. 269 et 413, et celui de 1874, p. 289.

élèves des *pédagogies* ou pensions. Celles-ci ne pouvaient que répéter les leçons du collége sans en donner elles-mêmes, l'institution municipale ayant, selon l'usage, le monopole de l'enseignement. Les professeurs et régents, commensaux de Baduel et comme lui célibataires, surveillaient les chambrées des pensionnaires, dont chacun leur offrait, sous le nom de *minerval,* une minime rétribution de trois ou quatre livres, supplément bien nécessaire à leur traitement de cent à deux cents livres. Les portionnistes étaient divisés en trois catégories, selon le prix qu'ils payaient pour leur pension, et prenaient leurs repas à trois tables différentes. La mieux servie était présidée par le principal, la deuxième par les professeurs; la troisième était celle des élèves les moins riches.

Il y avait chaque jour trois leçons, de huit à dix heures, de deux à quatre et de midi à une heure. La courte classe était affectée à l'exposition des règles de grammaire; les autres à l'explication des auteurs. A l'issue des leçons, les élèves *faisaient leurs questions,* c'est-à-dire s'interrogeaient mutuellement sur ce qu'ils avaient appris. Les plus avancés avaient, deux ou trois fois par semaine, dans la grande classe, des exercices appelés *déclamations* ou *disputes.* Il n'y avait que deux récréations par semaine, mais elles duraient trois heures et avaient lieu l'après-midi. La messe se disait tous les matins dans l'église du collége. Le latin était la seule langue tolérée chez les élèves : les verges, administrées à l'issue des repas, par un nombre variable de professeurs, selon la gravité des cas, leur rappelaient ce devoir quand ils s'avisaient d'y manquer. A la fin de chaque année scolaire, une séance solennelle réunissait le personnel du collége devant les magistrats et les principaux citoyens de la ville. On y proclamait les noms des élèves promus à des classes plus avancées, et l'on y récompensait les plus méritants. Ceux des classes supérieures y prononçaient des discours composés par leurs maîtres.

Toute cette organisation fonctionnait régulièrement quand, pour hâter le développement d'une institution déjà prospère,

les magistrats et le recteur résolurent de donner une plus vive impulsion à l'enseignement de la philosophie. Le collége proprement dit marchait à souhait sous la direction d'un humaniste aussi habile, d'un principal aussi zélé que l'était Baduel. Mais les cours de l'université, les leçons publiques, réclamaient d'autres maîtres. Baduel professait lui-même la philosophie, qu'il n'avait pas spécialement étudiée. Il avait même pour cette science, telle qu'elle s'enseignait au moyen âge, une antipathie peu dissimulée, et, dans la lutte engagée par la Renaissance entre les philosophes et les lettrés, qui ne préconisaient chacun que leur art et dédaignaient l'autre, il avait résolûment pris parti pour les lettrés. Si l'on en croit un témoignage, hostile, il est vrai, les leçons de Baduel étaient peu suivies. Ne voulant donc pas laisser dépérir une école sur laquelle reposaient tant d'espérances, les députés eurent recours à un moyen héroïque. On va voir s'ils atteignirent ou dépassèrent leur but.

Dans ses longs voyages d'étudiant, Baduel avait séjourné à l'université de Louvain et reçu des leçons de grec et d'astronomie d'un jeune professeur français. Guillaume Bigot, de Laval, se vantait d'être *autodidacte* et pouvait aussi justement se vanter d'avoir eu jusqu'alors une destinée singulière. Né en 1502, avec deux dents, refusé comme nourrisson par les commères de Laval, qui voyaient quelque diablerie dans ce genre de précocité, il échut à une femme de village, qui se repentit bien vite d'avoir écouté son bon cœur. La peste enleva en quelques jours treize personnes dans la maison qui avait reçu le funeste enfant. La nourrice se hâta de s'en défaire et l'exposa le long d'une haie. Le père, qui ne se doutait de rien, passe par aventure, reconnaît son fils, qu'il emporte et fait élever comme il peut, sans beaucoup de tendresse ni de soins. Bigot grandit dans l'ignorance et devint assez mauvais sujet. Quelques frasques à Angers, pendant son adolescence, l'obligèrent à se tenir enfermé. Ne pouvant plus faire de sottises, il se mit avec fureur à l'étude qu'il avait à peine

ébauchée : latin, grec, mathématiques, philosophie, entrèrent dans sa tête pêle-mêle. Devenu libre, le voilà qui se met à voyager, à parcourir les universités, d'abord comme étudiant, puis comme professeur, enseignant ici, disputant là, soutenant des thèses contre tout le monde, s'attaquant surtout aux hommes les plus en renom. A Heidelberg, il s'en prend à Mélanchthon, l'oracle de l'Allemagne, et se fait écarter. Il ne peut davantage rester à Bâle. Après l'Allemagne et la Suisse, on le retrouve successivement en Piémont, en Espagne, menant partout une vie guerroyante, déployant toutes les ressources d'un esprit prodigieusement actif et inculte, à la fois séduisant et redoutable, aussi aimé et admiré des uns que détesté des autres. Etabli quelques mois à Chambéry comme médecin, il resta plus longtemps attaché à la fortune de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, qu'il accompagna au delà du Rhin et des Alpes dans les délicates missions dont ce diplomate fut chargé par François I[er]. Son grand savoir occupait la renommée encore plus que ses errantes aventures. Bigot y croyait plus que tous les autres et se prenait pour un génie incomparable : il disait ou faisait dire que, au moment de sa naissance, la conjonction des plus brillantes étoiles avait annoncé qu'il illustrerait quelque science, et que cette science était la philosophie.

Il semblait donc impossible de s'adresser à un homme plus capable de mettre en relief l'université de Nîmes. Si, à l'honneur de posséder en Baduel l'un des lettrés les plus éminents du siècle, Nîmes ajoutait celui d'en avoir le plus grand philosophe, la nouvelle académie ne tarderait pas à égaler la renommée des anciennes et à devenir l'un des rendez-vous de la jeunesse de France et d'Europe. Il fallait donc à tout prix réaliser ce beau rêve.

Tel étant bien l'avis du recteur et du conseil de ville, les quatre scolarques, accompagnés de Baduel et du juge ordinaire, Pierre Le Blanc, se rendent, le 23 mai 1541, à la maison consulaire. Là, en présence des magistrats municipaux et

de plusieurs témoins, « ils prient, somment et requièrent les consuls de Nîmes d'écrire au nom d'eux et de la ville à M. Bigotius, savant en philosophie et fort renommé, étant à présent delà les monts, que s'il veut venir régenter à l'université et lire en icelle la philosophie, la ville lui constituera gages de trois cents livres... Et afin que lesdits sieurs consuls soient plus amplement assurés que ce ne sera pas la ville qui paiera ladite somme, mais que ce seront eux, ils ont promis et assuré lesdits consuls présents et acceptants en la façon que s'ensuit. Maître Claude Baduel veut et consent que la somme de deux cents livres de gages que la ville lui donne pour la régence de ladite université demeure entre les mains des consuls jusqu'à ce que ledit Bigotius soit content et payé de ses gages; Le Blanc, Malmont, Bonnaud, Calverie, Rozel, payer à Bigot ou aux consuls la somme de cent livres, si toutefois ledit Bigotius vient demeurer et lire dans la cité l'espace d'un an et non autrement. Et pour ce faire et non contrevenir, en ont obligé tous et chacun leurs biens... et ainsi l'ont promis et juré (1). »

Ces généreux citoyens, car c'est comme simples particuliers qu'ils agissaient, savaient donc que rien n'est fécond comme l'initiative privée, et que l'important en toute chose est de commencer. S'ils parvenaient à attirer Bigot une année, ils étaient sûrs que la ville, fière de ses leçons, ne voudrait plus y renoncer et s'entendrait avec le philosophe pour les années suivantes : l'événement justifia ces prévisions.

Les consuls écrivirent donc à Bigot, et, pour ajouter à l'éloquence de leur appel, lui offrirent, outre les trois cents livres, l'usage d'une maison meublée. Bigot répondit favorablement à leurs lettres et annonça son départ pour Nîmes. Il y arriva au commencement de l'automne de 1541, pour l'ouverture de la nouvelle année scolaire.

A son entrée dans la ville, Bigot, qui ne pêchait pas par

(1) Ménard, IV, Preuves, p. 146.

excès de modestie, entendit le son des trompes et ne douta pas que la joie publique ne saluât ainsi son arrivée. Il ne s'agissait pourtant pas de lui faire une entrée triomphale, mais d'appeler, selon le mode accoutumé, les conseillers à la maison consulaire. On allait y délibérer sur le détail des conditions stipulées avec le nouveau professeur. Celui-ci ne tint pas à ce qu'elles fussent si vite arrêtées. Il trouvait modestes les offres des consuls, même avec l'addition du logement, et il comptait sur l'éclat de ses leçons durant un premier trimestre pour les rendre plus avantageuses. On ne s'occupa donc que de la question de la maison meublée, dont Bigot n'était pas satisfait, et qui ne fut tranchée, avec les autres, que trois mois plus tard.

Les leçons s'ouvrirent et attirèrent d'abord un grand concours d'auditeurs. Il était plus facile, si l'on en croit Bigot lui-même (1), de dire qui n'y était pas que qui y était. Et l'enthousiasme des auditeurs égalait leur nombre : « Quelle souplesse de talent! s'écriaient-ils; quelle passion, quelle vigueur dans sa manière d'enseigner! quel style soutenu et, au besoin, varié! C'est ici, comme à Athènes, le monstre faisant éclater ses paroles. Voilà bien ce qu'il nous faut pour assurer le succès de notre université. Celui que Mélanchthon et Grynæus en Allemagne, en Italie de hauts et puissants magistrats, en France des évêques et des cardinaux se sont honorés d'écouter et de louer, nous convient d'autant mieux qu'il a plus de célébrité; mais le difficile sera de traiter avec lui! » Et là-dessus, les magistrats, les personnages influents qui voulaient préparer le public à de grands sacrifices racontaient que l'évêque de Montpellier avait essayé de l'attirer auprès de lui par des générosités qui allaient presque jusqu'à l'appauvrissement; que le recteur de l'université de Padoue lui avait offert cinq cents livres pour enseigner cinq mois par an, car, dans cette ville, les vacances en duraient sept; qu'à Chambéry,

(1) Bigot, *Epistola antilogica*, et *Carmen supplex*, servant de préface au *Præludium philosophiæ christianæ*. Toulouse, 1549, in-4°. Bibl. Mazarine.

où il avait exercé la médecine, il avait beaucoup plus guéri et plus gagné que tous les autres médecins ensemble; que ce ne pouvait être pour des gages vulgaires qu'il se séparait de son puissant protecteur Langey; qu'enfin, philosophant à l'italienne, c'est-à-dire avec un éclat incomparable, il ne pouvait être rémunéré qu'à l'italienne. Ces propos, encouragés sans doute sous main par Bigot, qui les rappelle avec complaisance, préparaient les voies à de prochains arrangements.

Le 18 décembre, il y eut en effet à l'hôtel de ville un conseil extraordinaire, présidé, comme toujours, par un des juges de la sénéchaussée. On y fit appeler Bigot, à qui l'on proposa de l'engager pour deux ans, à raison de quatre cents livres par an, les cents livres données en sus de ce qui avait été projeté représentant ses frais de logement et de mobilier. Il aurait à faire chaque jour une leçon publique de philosophie; il y ajouterait telles autres leçons qu'il croirait nécessaires et n'exigerait rien des écoliers en raison de leurs études.

Bigot n'accepta la proposition ainsi formulée que pour une année, et demanda pour la seconde cent livres de plus; encore ne s'engagea-t-il à rester à Nîmes que s'il en obtenait le congé de son protecteur et ami, le sieur de Langey.

Il faut croire ou que ce congé arriva ou que Bigot sut s'en passer, puisque, un mois plus tard, il signa l'engagement en question pour la durée inusitée de quinze ans. Aux conditions financières déjà stipulées, quatre cents livres pour l'année courante, cinq cents pour les autres, le traité ajoutait quelques nouveaux détails : plus de petits congés dans le courant de l'année, sauf les fêtes de l'Eglise et les jeudis des semaines où il n'y aurait pas de fête. En revanche, Bigot aurait trois mois de vacances en été, de la mi-juin à la mi-septembre, sans que les classes du collége pussent vaquer à cette époque. Enfin Bigot jouirait de toutes les prérogatives accordées aux professeurs des arts de l'université de Paris et

des autres facultés fameuses. Le traité, ainsi complété sur le rapport du député Pierre Rozel, fut agréé par les deux parties dans un second conseil extraordinaire. L'acte qui en fut dressé le 20 janvier 1542 était comme le contrat de mariage entre Bigot et la ville. Il suivait de près l'acte des fiançailles passé le 18 décembre précédent, et dénotait, d'un côté du moins, une vive inclination qui ne rendit pas le ménage plus heureux.

Il est difficile de supposer que tant d'empressements et d'honneurs rendus à Bigot n'eussent point un côté pénible pour Baduel. L'intérêt du collége et son peu de goût pour l'enseignement de la philosophie l'avaient porté à faire, pour attirer Bigot, une démarche généreuse, en sacrifiant la totalité de son traitement d'une année. Mais il ne s'attendait sans doute pas que le philosophe, à peine arrivé, serait l'objet de tant de prévenances, reléguerait au second plan le lettré, obtiendrait des honneurs égaux aux siens avec un traitement double, et serait de fait le maître dans un collége où tout devait hiérarchiquement obéir au recteur.

A ces motifs de mécontentement tirés de sa situation personnelle, Baduel en joignait d'autres qui tenaient de plus près à son caractère et à ses idées. Le principal du collége des arts était un littérateur, un ami du beau langage et des langues classiques, un cicéronien. Emule ou disciple des Sturm, des Sadolet, des Ramus, il avait pris en pitié la scolastique du moyen âge et tout l'enseignement gothique des écoles. Or, cet enseignement avait surtout insisté sur la philosophie et pris pour devise le mot célèbre : bon grammairien, mauvais logicien. C'était le tour de la grammaire de détrôner la logique. Un Allemand venait d'en donner le moyen. Rodolphe Agricola avait composé une logique nouvelle, qu'on opposait avec succès à celle d'Aristote, et qui bornait l'étude du raisonnement à celle des procédés oratoires des écrivains classiques. Sturm n'en voulait pas d'autre. C'est celle que pratiquait Baduel dans ses *Annotations sur les discours de Cicéron*

pour Milon et pour Marcellus (1), annotations primitivement dictées à ses élèves du collége de Nîmes. Quant à l'ancienne manière d'étudier, aux syllogismes, aux lieux communs, aux définitions, Baduel la considérait comme une honteuse barbarie dont le temps avait enfin fait justice. « Il n'y a pas plus de trente ou quarante ans, écrivait-il dans un des opuscules imprimés avec les *Annotations,* qu'un grand changement s'est accompli dans les écoles. Quelle était alors la condition des arts et des lettres? Misérable, assurément. Toute la discipline des écoles était étrangement altérée et corrompue. On parlait encore latin, mais quel latin, et combien éloigné de l'élégance et de la pureté antiques! Nulle méthode, nulle suite dans l'enseignement, nulle explication convenable des orateurs, des philosophes, des poëtes... Mais, au milieu de cette barbarie, le Dieu des miséricordes nous a regardés et nous a envoyé sa lumière. Elle a brillé comme un soleil levant qui a dissipé ces ténèbres épaisses. Aussitôt, on a vu revivre le grec et l'hébreu; on a retrouvé la pure latinité; l'éloquence est ressuscitée dans les écoles, au barreau, dans la chaire; l'ordre antique et véritable des études a été restauré (2)... » Baduel continue longtemps ainsi, rapprochant toujours, et avec une netteté qui annonce sa future évolution calviniste, les deux grands dons de Dieu aux hommes : celui des lettres, voilé depuis l'époque romaine jusqu'à la Renaissance, et celui du salut en Christ, voilé depuis la corruption de l'Eglise jusqu'à la Réforme. Ainsi aimées et honorées d'un culte presque religieux, les lettres dépossédaient la philosophie du sceptre qu'elle avait longtemps tenu dans les universités et la réduisaient à ce rôle nouveau de *servante de la grammaire,* qu'elle ajoutait en frémissant à son vieux rôle de servante de la théologie. Malheur à elle si elle tentait un retour offensif pour reconquérir son ancien ascendant, surtout si elle se pré-

(1) Cl. Baduelli Annotationes..., quibus adjunctæ sunt ejusdem orationes aliquot. In-12. Lugd. Gryph., 1552.
(2) *Instituta litteraria,* règlement du collége de Nîmes.

sentait sous une forme rude et barbare, comme dans l'enseignement et les livres de Bigot ! La lutte contre elle ne serait pas seulement, aux yeux de Baduel, une guerre *pro domo sua*, mais une guerre sans terme ni trêve *pro aris et focis*. Et c'est ce qui arriva.

Enfin il faut avouer que Baduel ne surpassait guère Bigot en modestie. Du culte des lettres, il glissait sans s'en apercevoir à celui des lettrés et se laissait mettre volontiers au premier rang. Après avoir goûté les éloges de Mélanchthon et de Bucer, il prêtait une oreille candide à ceux de ses nombreux amis qui, ne trouvant nulle différence entre son style et celui de Cicéron, mettaient au même rang l'imitateur et le modèle. C'est ainsi que nous avons vu, depuis, Delille sérieusement comparé aux grands écrivains qu'il s'évertuait à traduire et, dans un autre genre, le Père Thomassin égalé à Platon. Lors donc que Baduel, appelé par ses fonctions de professeur d'éloquence à prendre la parole dans les cérémonies publiques, faisait en 1542 l'éloge funèbre de Florette de Sarra, dame de Saint-Véran, ou, en 1543, celui de Jacques d'Albenas, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, il n'hésitait point à se comparer aux anciens orateurs chargés du panégyrique des citoyens illustres ou des guerriers morts pour la patrie ; il annonçait l'intention de transmettre *à la postérité* les vertus dont ses contemporains avaient été témoins ; puis, prenant un ton plus simple, il s'appliquait à faire, disait-il, que sa parole ne fût pas sans charme pour les oreilles de ses auditeurs. Il ramène souvent dans ses écrits, la pensée qu'il a reçu de Dieu même la mission de relever l'enseignement des lettres. On ne s'attribue point une vocation divine sans se croire en même temps investi des talents nécessaires à son accomplissement.

Le rapprochement à Nîmes de Baduel et de Bigot fut donc celui de deux nuages électriques chargés de fluides de nom contraire : il ne pouvait manquer de faire éclater un orage.

Cet orage n'éclata pas à l'occasion de l'élévation de Bigot à

la dignité rectorale. Soit que Baduel, dépouillé du prestige, cédât volontiers sur la fonction, ou que le grade de Bigot, docteur en médecine, parût aux yeux de tous un titre suffisant, il ne paraît pas qu'il se soit élevé de contestations sur ce point. L'usage constant de l'université de Paris avait attaché le rectorat au titre de professeur gradué d'une faculté supérieure, et les provinces, alors comme aujourd'hui, s'étudiaient à imiter la capitale. Bigot devint donc recteur de l'université de Nîmes deux mois après sa nomination définitive comme professeur. Encore ce délai ne fut-il accepté que sur sa demande ; car une seconde fois il affecta la modération, et fit entendre aux gens de Nîmes que si trois mois suffisaient à l'épreuve du savoir, celle du caractère et des capacités administratives en exigeait cinq.

Le voilà donc chargé à la fois de l'enseignement philosophique et du gouvernement de toute l'école. Comment s'acquitta-t-il de ces doubles fonctions? Excellemment, à son avis, mais nous avons quelque peine à l'en croire. Il avait entrepris d'écrire sa philosophie en français, et bien que ce fût dans l'intention malicieuse de prouver l'ignorance de son collègue, nous lui en aurions su gré si le livre nous était parvenu. Peut-être aurions-nous pu en affronter la lecture, si l'auteur avait réussi à le rendre plus intelligible que le *Præludium philosophiæ christianæ* qu'il publia plus tard à Toulouse dans des circonstances trop pénibles, il est vrai, pour lui laisser toute sa lucidité d'esprit. Ce *Præludium* est un in-quarto de cinq cents pages divisé en quatre livres, qui traitent successivement du corps, de l'âme végétale, de l'âme animale, de l'âme humaine. Il y disserte sur la charpente humaine, le sang, les esprits animaux, la respiration et, subsidiairement, sur la liberté, la présence réelle, et une foule d'autres sujets. A l'obscurité du texte et à l'incohérence de l'exposition s'ajoutent des myriades de fautes typographiques qui feraient reculer les plus intrépides. Mais il ne serait pas équitable de juger sur cette tardive et imparfaite publication un enseigne-

ment qui eut tant d'admirateurs. L'un d'eux, François Connan, ancien disciple de Le Fèvre d'Etaples et maître des requêtes sous François I[er], aussi compétent dans les questions de philosophie que dans celles de droit, était de passage à Nîmes au moment où la lutte était engagée entre le conseil de ville et l'auditoire de Bigot, l'un voulant suspendre le cours du professeur, l'autre en réclamant le maintien. La curiosité, le désir de se faire, en passant, une opinion sur le débat, attirèrent Connan devant la chaire du philosophe. Il l'écouta avec tant de satisfaction qu'il lui exprima à la fin de la leçon le regret de n'être point chargé de recommander au parlement de Toulouse une cause si digne de triompher. L'enseignement de Bigot se distinguait donc par des qualités brillantes et solides.

Son administration était active, énergique, et sans doute aussi un peu brouillonne, si l'on en juge par son style et son caractère. A peine principal, il s'était appliqué à stimuler les députés, trop endormis à son gré, à appeler des professeurs plus nombreux, plus savants, à agrandir le collége, à revendiquer les priviléges de l'université. L'argent étant le nerf des études, comme de la guerre, il avait entrepris d'obtenir enfin les bénéfices demandés par François I[er] aux évêques de la sénéchaussée. Baduel avait eu recours à la haute influence de la reine de Navarre sur les prélats, Bigot s'adressa par ses protecteurs à François I[er] lui-même, qu'il vit au camp de Perpignan en 1542, et qui voulut bien écrire par deux fois des lettres pressantes aux évêques. Mais les remontrances du roi fatiguaient en vain les détenteurs des biens de l'Eglise, décidés à ne s'en pas dessaisir, et le zèle intempérant de Bigot excédait les députés et la population de Nîmes (1).

M.-J. GAUFRÈS.

(1) L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, de remettre au prochain numéro la suite de ce travail. (*Réd.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64, 109, 205 et 313.)

24. — *De Négrepelisse,* 22 *juillet* 1620.

Affaires avec la communauté de la ville de Négrepelisse. — Vif désir d'être à Sedan et avec la paix. — Assurances affectueuses. — Grande inquiétude au sujet à Thouars. — Prière de ne pas exécuter son projet de retraite à l'Ile-Bouchard. — Douleurs des événements du Palatinat. — Affaires et finances. — Zizanie entre ses femmes.

Ma chère Madame, ce laquais m'a trouvée à Négrepelisse (1), où je suis depuis le 12e de ce mois et fais état de n'en partir que vers la fin. Des affaires particulières avec la communauté m'y ont menée; je ne sais encore si mon voyage y sera inutile ou non. Dieu veuille que non, et que nous ne soyons point frappés des verges qui nous menacent et qui mettent mon esprit bien en trouble aussi bien que le vôtre, qui est bien plus capable de se résoudre que le mien, mon cœur; car certes vous avez une pauvre sœur qui ne vous avoueroit pas si librement ses imperfections si elle ne savoit bien qu'elles ne peuvent vous empêcher de l'aimer, et qu'il n'y a rien qui puisse avoir ce pouvoir là que si je manquois à ce que je vous dois; ce qui n'arrivera jamais, s'il plait à Dieu, à qui je demande plutôt la mort que de tomber dans ce crime si odieux qu'il m'effraie d'en parler seulement. Je m'en tairai donc, ma chère Madame,

(1) En Quercy, près Montauban.

pour vous dire que j'ai reçu votre lettre d'Angers, du 3e de ce mois, qui ne rassasioit pas ma curiosité (2) ; mais, mon cœur, je ne laisse pas de reconnoître que c'étoit beaucoup que de m'écrire un mot étant en une cour, et faisant un grand chaud; car il m'abat tellement que je ne puis faire chose du monde quand cela est. Il n'en fait pas à cette heure, Dieu merci, et je n'en ai point eu en venant de Turenne ici, mais je ne puis que je n'en aie bien au reste de mon voyage.

Mon Dieu que je me désire à Thouars, et cependant je ne puis vous dire encore quand cela sera; je l'espère dans un mois, ou pour le plus tard dans la fin de celui qui vient. J'avois bien cru être à Sedan dans ce temps là; je soupire quand je m'en vois encore si éloignée, et tant de difficultés en mon voyage. Il ne se peut autrement, vû tant de rumeurs qui m'affligent jusque au profond du cœur. Cependant il semble que vous soyez encore en espérance d'un accommodement et que l'envoi de personnes si notables ne sera pas inutile. Dieu le veuille, ma chère Madame; et j'eusse bien désiré que vous eussiez un petit retardé à m'envoyer ce laquais, afin d'avoir appris ce qui s'en doit attendre, et aussi la certitude de la grossesse de notre fille.

D'abord je crus que c'étoit le sujet de son envoi, et je fus bien marrie d'être trompée. En me disant son extrême contentement de votre retour, elle me dit bien tristement votre résolution d'aller à l'Ile Bouchard (3), et me prie d'employer mon pouvoir à vous persuader de ne la point laisser. Quand elle ne m'auroit point dit ses sentimens et son désir, je n'eusse pas laissé de vous dire que les miens sont entièrement que vous ne quittiez pas Thouars. Sur toute chose je lui ai toujours désiré cet honneur, mais en l'espérance que j'ai quelle est grosse, s'il se peut je les redouble encore; et jugeant qu'elle a un extrême besoin de vous, mon cœur, je vous conjure et adjure de ne la laisser point. Je me promets cela de votre bonté et de l'amitié que vous lui avez fait l'honneur de lui témoigner, de laquelle elle se loue comme du comble de son bonheur. Et ne l'attendrai-je point de celle que vous me portez et qui ne m'a jamais manqué? Certes oui, ma chère Madame, car vous êtes toute

(2) La guerre entre Louis XIII et sa mère, suivie de leur réconciliation, à Brissac, le 13 août.
(3) En Touraine (Indre-et-Loire).

bonne, et je suis aussi toute à vous et comme telle je vous adresse ma requête.

Mais que vous dirai-je des appréhensions que j'ai des dangers où se trouve la bonne princesse (4)? Que je fais comme vous, que je ne me la représente pas sans larmes et que je me console en l'assurance que Dieu n'abandonnera point sa cause mais fera des miracles pour les siens. Toutes ces forces de Spinola (5) aux environs de Sedan me travaillent aussi l'esprit. Que de sujets de craintes et de perplexités de tous côtés! Si le Seigneur n'étoit pour nous, il y a longtemps que nous serions exterminés, mais il est la garde qui toujours veille et jamais ne sommeille.

Mon monsieur m'a bien mandé comme il avoit vu M. de Sardiny et qu'il m'envoyoit copie de la lettre qu'il lui a portée, mais je ne l'ai pas trouvée dans le paquet. Il me dit aussi comme il conseille la paix de tous côtés, mais ne me donne nul commandement de ce que je dois dire à ses serviteurs et à ses amis. Cela ne me met pas peu en peine, car vous savez que je ne sais rien faire qu'obéir. J'ai vu le mémoire que vous m'avez envoyé, que je trouve bien bon, mais je dis aussi que la difficulté est à l'exécuter. Je m'attendois bien à voir M. de la Forest (6), et il me soulageroit fort. Je ne doute pas qu'il ne soit necessaire près de mons[r] votre fils, mais certes il l'est bien près de moi, qui suis fort interdite. Notre fille me mande qu'elle espère venir à Taillebourg (7), mais il ne le faut point si elle est grosse. Je mande à mons[r] votre fils que je ne fais point état d'y passer si ce n'est qu'il y soit et qu'il le désire, car en ce cas je ferai tout ce qu'il lui plaira. Il me mande que je lui die où il pourra envoyer querir cet argent pour Royan. Je lui avois écrit que je lui porterois, et crois que c'est bien le meilleur. Il ne se peut donner si je n'y suis. Je lui nomme Limeuil (8), où j'espère être à la fin de ce mois et n'y séjourner que six jours. Il faut que je vous die une fantaisie que j'avois : c'est que je croyois que, sur

(4) Par suite de la funeste guerre du Palatinat, résultant de l'acceptation par son fils de la couronne de Bohême.
(5) Général des troupes impériales contre le roi de Bohême, et auparavant de celles du roi d'Espagne contre Maurice de Nassau.
(6) Ici, comme dans la lettre 27[e], je crois qu'il s'agit plutôt de Moïse Suzannet, seigneur de la Forest-Brédurière, en Bas-Poitou, que de Simon de Saint-Bonnet, dont le frère, Jean de Toiras, devint maréchal de France.
(7) En Saintonge (Charente-Inférieure), ainsi que Royan.
(8) En Périgord (Dordogne).

es affaires qui s'offrent il pourroit avoir de l'argent d'ailleurs et nous laisser celui là, qui fait bien besoin à nos affaires. Je ne laisse pas de lui garder toujours, mais je serois bien aise qu'il s'en put passer.

A notre première vue à vous dire pourquoi je suis réduite à vivre avec Mlle de Savigny comme vous avez été avec Mlle de Tarette. Il y a dix ou douze jours qu'elle ne parle point à moi. Cela est arrivé sur une plainte de Marguerite sur le sujet d'Ochermoy. Elle me dit qu'elle n'en pouvoit pas endurer; je lui dis que si elle avoit de l'affection pour moi qu'elle endureroit bien d'une qui me servoit bien. Elle me dit que je n'en trouverois point; je lui dis que si que j'en trouverois bien. Là dessus elle dit que je lui ai donné son congé, et nous ne parlions que d'Ochermoy; c'est la vérité qu'elle me fâcha bien fort et me mit en colère. Je lui ai fait dire qu'elle ne me sauroit si bien dire qu'elle en est marrie que je ne lui témoigne que je la suis aussi, mais son cœur ne lui permet pas. Je vous décharge le mien, ma très chère sœur. Adieu, je suis toute à vous et votre très humble servante et très obéissante sœur. Adieu mon cher cœur.

Chère Madame, vous ne doutez pas des bénédictions que je désire a monsr votre jeune fils, mais il faut que je vous en assure encore ici et que vous ne serez pas seule en peine de lui; mais vous l'avez recommandé à une bonne garde, qui l'environnera de ses saints anges. Je l'en supplie de tout mon cœur.

A Négrepelisse, ce 22 juillet 1620.

25. — *De Sedan*, 11 *novembre* 1622.

Bonne santé de sa fille et de son petit-fils; mais craintes que lui inspire le désir de celle-ci de revenir à Thouars, vu sa grossesse et le froid. — Meilleur état de son mari. — Joie générale de la paix. — Cessation de la dyssenterie à Sedan.

Ma chère Madame, pour y avoir peu que je vous ai écrit, cela ne m'empêchera pas que vous n'ayez de mes lettres par le neveu de Bonne, qui s'en va trouver votre apothicaire pour, je crois, achever d'apprendre auprès de lui ce qu'il a commencé auprès de son oncle, en la considération du quel vous ne trouverez pas mauvais, je

m'en assure, que je vous supplie de le recommander. Ce que j'ai de nouveau à vous mander, mon cœur, c'est que je vis hier notre fille. Elle me vint voir, mais ne me mena pas le cher enfant car c'étoit son heure de dormir, mais elle m'assura qu'il se portoit le mieux du monde. Nous résolumes ensemble, en présence de monsr votre fils, que lundi elle quitteroit la demeure de la Moncelle pour s'en venir ici avec le cher enfant se loger au chateau, où je suis encore et descends deux fois le jour là bas pour y voir mon monsieur, qui, Dieu merci, est remis de sa médecine qui l'avoit tant travaillé. Il a pris depuis des pilules, de quoi il s'est fort bien trouvé; sont celles qu'il avoit accoûtumé de prendre en allant souper. Il avoit hier au soir si bon appétit qu'il disoit qu'il eut encore bien mangé en sortant de table. Il y avoit plus de quatre mois que je ne lui en avois oui dire autant.

Dieu soit loué qui lui a rendu la santé; je crois que les bonnes nouvelles de la paix y ont bien aidé, car il s'en réjouit fort. Il nous tarde bien, ma chère Madame, d'en savoir votre joie, qui n'aura pas peu de pouvoir pour vous faire bien porter, je m'assure. Je crois que je vous ai déjà mandé comme les feux de joie s'en sont faits ici. Nous avons su aussi qu'à Reims et à Laon l'on ne s'y est pas oublié, et à Bruxelles, en la maison de l'ambassadeur du roi, l'on les y a faits aussi; si ne crois-je pas qu'en ce lieu là l'on en ait été guère aise. Notre fille a fait plus que tous les autres à la Moncelle, car elle y a tiré l'artillerie, ce qui ne s'est pas fait ici. Je crois qu'aussi ne se peut-il avoir guère de plus aise qu'elle, qui parle déjà de s'en aller vous trouver. Je voudrois, pour votre contentement et le sien, qu'elle y fut déjà sautée, mais la mauvaise saison me fait peur pour l'état où elle est, et pour le cher enfant, de façon que je ne puis pas lui conseiller ce voyage qu'elle trouve fort aisé tant elle a envie de le faire; mais je lui disois hier qu'il ne falloit pas l'entreprendre sans en avoir votre avis, qui est bien plus recevable que le mien, qui ne peut que lui être un peu suspect pour ce que mon contentement consiste à la retenir, et toutefois certes à cause du vôtre et du sien je consentirois volontiers à son partement si nous étions au printems. Je vous supplie donc, mon cœur, me mander ce que vous jugez qu'elle doit faire et pour elle et pour le cher enfant.

Elle ne se peut pas mieux porter qu'elle fait, en l'état où elle est.

A la voir il seroit malaisé de la prendre pour une femme grosse, tant elle a bon visage et paroit légère. Je la crois encore grosse d'un fils. Elle croit entrer dans son septième mois au commencement de celui qui vient. Seroit pour accoucher à la fin de février ou au commencement de mars, selon son compte; mais elle s'est tant trompée à son premier que je crains qu'elle n'en fasse de même à ce second. J'oubliois bien de vous dire que nos médecins disent qu'il n'y a plus de dyssenterie à la ville, Dieu merci. Nous ne sommes pas [sauvés] d'un petit fléau; Dieu en soit béni, et nous fasse la grace de n'être point ingrats de ses bienfaits. Adieu, mon cœur, ma très chère Madame; aimez moi toujours autant que je vous honore passionnément et que je suis véritablement votre très humble servante et obéissante sœur, mon cher cœur.

A Sedan, ce 11 novembre 1622.

26. — *De Sedan, 6 mars* 1623.

Nouvelles de son fils aîné et de la cour où il est. — Craintes que doivent concevoir les protestants. — Demande de nouvelles de sa fille. — Meilleure santé de son mari. — Témoignages affectueux.

Ma chère Madame, je viens d'écrire à la bonne princesse, et lui mande de vos nouvelles, non que j'en aie su depuis peu, mais de huit jours seulement, le coche n'étant pas arrivé et n'étant attendu que jeudi ou vendredi, tant les chemins sont mauvais, mais il ne laisse pas d'en partir un autre demain, pour reprendre les jours ordinaires. Nous eumes hier un messager de Paris, qui est celui que nous y avions envoyé. Votre neveu nous mande le voyage du Roi pour Picardie résolu, et demande le commandement de monsieur son père de ce qu'il deviendra. C'eut été de le suivre s'il eut eu de l'équipage, mais n'en ayant point c'est de revenir. Il continue à nous mander qu'il a l'honneur d'être bien vu du roi et de tous les grands, mais nous ne nous en ressentons en façon du monde en nos affaires; il ne s'y est rien du monde avancé. Nous pensions que M. Le Comte dut revenir, mais votre neveu l'a encore retenu pour quelques jours.

Je ne sais si c'est pour nous flatter, mais l'on nous mande qu'il

fait assez bien sa cour et qu'il ny paroit pas étonné. Il a vu danser le Ballet du Roy et y fut à six heures au soir et n'en revint qu'a six heures du matin. Ce fut M. le cardinal de la La Valette (1) qui l'y mena et lui fit l'honneur de l'aller prendre en son logis. L'on ne nous mande pas qui dansa ce jour là, mais bien un autre jour, et que ce fut Melle de Soissons (2) qui l'alla prendre et qu'il ne s'en acquitta pas trop mal; si est-il mauvais danseur, et qui avoit fort discontinué cet exercice durant la guerre. Ma chère Madame, je vous fais un assez mauvais discours, mais c'est faute de savoir meilleure chose à vous dire. Si m'assuré-je que la personne dont je vous parle vous le fera trouver agréable, car je sais bien que vous lui faites l'honneur de l'aimer et que vous ne désirez pas que l'on dise du mal de lui. M. Durant (3) nous en dit du bien, ce qui nous réjouit fort; mais ce qui nous attriste, c'est que nous n'oions point dire que la paix s'affermit mais que les craintes et appréhensions augmentent, le fort de la Rochelle (4) ne se démolissant point et la garnison de Montpellier ne bougeant encore. Celle du misérable lieu de Négrepelisse n'est pas encore retirée; si nous a-t-on mandé de Paris que le Roi l'a commandé, mais on n'est pas prompt à rendre obéissance au Roi quand elle se tourne à l'avantage de ceux de la Religion, qui est un grand mal : car il devroit être bien obéi sans nulle exception, et lors il y auroit de quoi bien espérer. Il me tarde de savoir, mon cœur, s'il l'a été du commandement qu'il avoit donné pour les maisons de monsieur votre fils. Je crois que nous le saurons par vos premières lettres, mais pas encore l'accouchement de notre fille, car je tiens que ce n'a pas été que dans ce mois où j'ai bien prié Dieu pour elle. J'aurai bien de l'impatience en attendant que vous me mandiez cette nouvelle.

Je puis continuer, Dieu merci, à vous en mander de bonnes de mon monsieur, qui se promène en carrosse comme je vous écris; aussi fait-il un fort beau temps. Pour mon petit garçon, il est mieux de sa jambe qu'il n'a été, et j'en espère la guérison bientôt, s'il plait à Dieu; j'ai trouvé son mal bien long. J'ai écrit aujourd'hui à monsieur notre frère (5) sur le sujet de ce qu'il a plu à Dieu le ga-

(1) Louis de Nogaret, plus célèbre comme général que comme cardinal.
(2) Charlotte-Anne de Bourbon, qui mourut à la fin de l'année.
(3) Probablement le ministre de Charenton.
(4) Le Fort-Louis.
(5) Maurice de Nassau.

rantir de cette damnable conspiration ; je suis donc toute lasse de tant écrire, ce que je fais avec plus de peine que jamais. Vous ne direz plus, mon cœur, que je recherche de belles paroles, car je ne vous en dis plus du tout ; mais si ne suis-je pas moins à vous pour cela, car vous pouvez tout sur moi, qui ne trouverai jamais rien d'impossible pour vous obéir et témoigner, ma chère Madame, que je suis votre servante très humble et très fidèle et obéissante sœur, qui vous demande en cette qualité d'être si favorisée de vous qu'il vous plaise de parler toujours de maman Bon (6) au notre très cher enfant, que j'embrasse mille fois avec votre permission, et vous aussi, mon cher cœur.

A Sedan, ce 6 de mars 1623.

Ma chère Madame, il faut que je vous die comme M[elle] de Chelendre (7), qui a été à vous, est fiancée avec un des frères de M. de Vilernon, qui se nomme d'Etrichy et que vous connoissez bien, que je crois. Je sais bien que vous lui avez toujours désiré du bonheur. Nous l'avons vu ici et un de ses frères ; ce sont de bien honnêtes gentilshommes.

27. — *De Sedan*, 16 *juillet* 1624.

Menaces de démolir Castillon. — Ses angoisses. Nombreuses lettres qu'elle écrit à ce sujet. — La veuve et les enfants du duc de B. bien mal récompensés de sa fidélité et de son obéissance à Louis XIII. — Bon résultat qu'éprouverait Madame de la Trémoille en venant boire des eaux de Spa. — Nouvelles des ministres de Sedan. — Fâcheux résultats de l'absence de M. Du Moulin.

Ma chère Madame, je ne vous ferai qu'un mot, ayant tant écrit à la cour que j'en suis lasse. C'est pour le pauvre Castillon, dont l'on veut démolir les fortifications et le traiter comme les autres lieux qui ont mal servi ; et je croyois que, pour marque de son obéissance et fidélité, l'on n'y toucheroit point, pour faire voir que l'on y sait mettre grande différence et que l'on reçoit avantage en

(6) Nom donné à sa grand'mère par le petit Henri-Charles, depuis prince de Tarente.

(7) Fille ou mère du poëte et guerrier Jean de Schelandre. La famille de Vilernon avait eu plusieurs de ses membres dans la maison de l'électeur palatin.

bien faisant. Sont les vieilles maximes, mais qui ne sont point de mise à cette heure, témoin que le s[r] Justel me mande que l'on trouvera fort mauvais si j'en demande la révocation et que cela sera pris pour désobéissance : c'est pourquoi je ne requiers que la récompense sur le pays qui a tant insisté pour nous faire faire ce dommage, et demande que l'on sursoie l'exécution jusqu'à ce que Sa Majesté en ait ordonné. Je lui écris, comme à la Reine, à M. le marquis de la Vieuville (1), à M. le cardinal de Richelieu (2), à Mess[rs] d'Auquerre, d'Herbaut, de Beauclerc (3), à M. de Sardiny et M. Castejouls; et envoie mes lettres au s[r] Justel, pour aller faire la sollicitation de cette affaire, dont je n'espère pas grand'chose quoiqu'il y ait bien de la justice et sans toucher aux deniers du Roi, mais le mauvais traitement que j'ai reçu jusqu'ici ne me permet pas de me promettre beaucoup. J'expérimente bien que l'on ne se soucie guère de la veuve et de l'orphelin; Dieu en aura soin s'il lui plait.

Après avoir fait toute ma grande dépêche de ma main, je l'ai trouvée si mal à mon gré que j'ai eu peine à me résoudre à l'envoyer; et si je ne me fusse souvenue de ce que je vous ai souvent oui dire que j'avois tort d'y avoir tant d'égards, je ne sais que j'eusse fait. C'est bien décheoir tout a fait du style de M. de la Forest au mien. Il m'a mandé que l'affaire de Castillon pressoit fort et que M. d'Epernon avoit déjà donné commission pour le démolir. J'avois espéré qu'il nous donneroit bien plus de temps; la haine contre la Religion paroit bien en cela.

Je me suis résolue à boire des eaux de Spa, et depuis cela il pleut toujours et je n'en ai point encore eu : c'est pour mes chaleurs et maux de reins. Plût à Dieu les boire en votre compagnie; seroit bien plus gaiement que je ne ferai, mon cœur, car je n'ai plus de contentement qu'avec vous, que j'embrasse mille fois. Je m'en vais au prêche de M. Rambour, qui est seul de ministre ici, M. Gantois étant malade, le pauvre M. Du Tilloy en langueur et M. Du Moulin toujours en Angleterre, et qui nous met en doute s'il nous quittera. Il fera un merveilleux tort en ce lieu, où il commence à venir

(1) Surintendant ou premier ministre.
(2) Il y a à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, une lettre originale de Madame de Bouillon au cardinal de Richelieu.
(3) Secrétaires d'Etat.

bon nombre d'écoliers. Dieu ne le délaissera point, s'il lui plait; je sais bien que vous l'en priez de bon cœur, ma chère Madame. Adieu, c'est votre très humble servante et obéissante sœur toute à vous.

A Sedan, ce 16 juillet 1624.

(*Suite.*)

MÉLANGES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE

ET LE CHATEAU DE MONBAZILLAC

Depuis longtemps déjà j'avais formé le projet de visiter quelques-uns des vieux châteaux qui commandent la magnifique vallée de la Dordogne, et plus particulièrement celui de Monbazillac, situé sur la crête des magnifiques collines boisées et chargées de vignes qui s'étendent de Bergerac jusqu'à Sainte-Foy-la-Grande; je profitai des vacances pour mettre mon projet à exécution.

Muni d'une lettre d'introduction, je me fis conduire au vieux manoir féodal qu'on aperçoit depuis Bergerac comme un nid gigantesque à demi caché dans les arbres; le château, qui me paraît dater de la seconde moitié du XIVe siècle, consiste en un grand corps de bâtiments de forme rectangulaire, flanqué de quatre tourelles surmontées d'un chapiteau conique portant sur les créneaux mêmes, au-dessous desquels se trouve ménagée pour la défense une ceinture de machicoulis. Un coup d'œil suffit pour constater combien la position de ce haut-castel, construit à l'époque des grandes guerres entre l'Angleterre et la France, était heureusement choisie au point de vue stratégique.

J'entrai par une porte latérale dans une grande cour ombragée par des arbres séculaires, au fond de laquelle s'étendent, en face de l'entrée principale du château, les logements des métayers et les servitudes de toute nature : c'est là, d'après la tradition, que se trouvait d'abord, au XVIe siècle, le modeste bâtiment qui servait de temple à la petite Eglise réformée de Monbazillac, une des plus anciennes de la contrée.

Un pont de pierre, qui depuis près de deux siècles a remplacé l'antique pont-levis, permet de franchir le fossé, très-profond, creusé tout autour du château ; il donne accès dans le vieux logis seigneurial, qui, n'ayant subi presque aucune transformation, conserve encore tout son caractère d'autrefois.

J'ai pu me rendre compte, à différentes reprises, qu'il n'existe pas d'autre entrée apparente pour pénétrer dans le château.

Après m'avoir fait traverser un large vestibule, on m'introduisit dans la salle à manger au fond de laquelle se trouvait une de ces hautes et vastes cheminées qui font l'admiration et la joie des archéologues. Elle était surmontée d'une magnifique peinture sur toile, d'environ trois mètres de haut sur une largeur égale, représentant une des châtelaines de Monbazillac en Diane chasseresse, avec les attributs mythologiques accoutumés, chaussée de cothurnes et la jupe retroussée; auprès d'elle, deux beaux enfants, les siens sans doute, jouent avec le gibier qui vient d'être tué. Au bas de cette composition dans le goût de la Renaissance, on distingue parfaitement les traces d'un écusson dont les armes, qui devaient être celles des *Brizay*, ou peut-être aussi celles des *Bouchard d'Aubeterre*, furent grattées à l'époque de la Révolution.

A gauche de la cheminée s'ouvre une porte donnant sur le salon, la seule pièce du château dans laquelle on ait jugé à propos de faire quelques sacrifices au mauvais goût de notre siècle, et de placer un ameublement moderne.

Au-dessus de cette porte, dans la salle à manger, une composition très-singulière, qui me parut dater du temps de François Ier, attira mes regards. Dans l'allée principale d'un parc ombreux, celui de Monbazillac sans nul doute, est une femme endormie, d'une grande beauté, dont la tête repose sur un coussin de brocart aux arabesques d'or. Le corps, entièrement nu, est cependant recouvert d'une gaze d'une ténuité et d'une transparence remarquables. Deux satyres velus, dont la physionomie exprime tout à la fois la joie, la stupéfaction et la luxure dans ce qu'elle a de plus érotique, soulèvent un coin de ce voile.

Des natures mortes de la plus grande perfection, représentant des fruits qu'on serait tenté de saisir avec la main, surmontent les deux portes latérales. Ces deux peintures sont d'un maître habile ; elles datent, si je ne me trompe, des dernières années du règne de Louis XIV, c'est-à-dire qu'elles sont postérieures de deux siècles aux toiles dont je viens de parler.

C'est dans cette salle d'un aspect singulier que j'attendis pendant

quelques minutes le propriétaire du château, M. de Bacalan, membre de l'Eglise réformée de Bergerac, auquel je remis ma lettre d'introduction.

A partir de ce moment, je reçus de M. et de Madame de Bacalan, tous deux protestants et très-attachés à leur Eglise, l'hospitalité la plus cordiale. Dès que je leur eus appris que le but de mes recherches était de retrouver les traces de la Réformation à Montbazillac, ils s'empressèrent de mettre à ma disposition les archives manuscrites et la bibliothèque du château. Je suis heureux de les remercier ici publiquement, mais trop tard, hélas! (1) de la grâce parfaite avec laquelle ils cherchèrent à faciliter mes investigations.

Madame de Bacalan prit la peine de me faire elle-même les honneurs du château; elle me conduisit au premier étage, dans une immense salle longue dont un billard fort curieux et de dimensions peu ordinaires occupait une notable partie. Mais quelque singulier que fût ce meuble par son ancienneté, je cessai bientôt de m'en occuper pour reporter toute mon attention sur les tableaux sans cadre qui décoraient les murs de la salle.

Quelle ne fut pas ma surprise de reconnaître dans les douze portraits que j'avais devant moi ceux de quelques-uns des hommes dont le nom figure le plus glorieusement dans l'histoire de la Réformation au XVIe siècle, et tous peints sur toile à l'époque où plusieurs d'entre eux vivaient encore!

En voici la liste, dans l'ordre même où ils se trouvent suspendus à la muraille : Pierre Viret, Jean Sleidan, Duplessis-Mornay, Jérôme Savonarole, Œcolampade, Michel de l'Hôpital, Pierre Martyr, Pierre Dumoulin, Henri Bullinger, Ulrich Zwingle, Jean a Lasco, Jules-César de Lescale (2). Une légende explicative accompagne chacun de ces portraits; l'orthographe et la forme des lettres permettent de fixer leur date approximative, 1630, si je ne me trompe; dans tous les cas, il est certain qu'ils sont de la première moitié du XVIIe siècle.

Quelque intéressante que fut pour moi cette découverte, elle ne me fit point oublier que le but de ma visite était de demander à M. de Bacalan l'autorisation de faire quelques recherches dans la vieille

(1) Depuis ma première visite à Monbazillac, Madame de Bacalan a rendu son âme à Dieu.

(2) Il y a là trois noms qui ne se rattachent pas directement à la Réforme : Savonarole, Michel de l'Hôpital et J.-C. de Lescale; mais leur présence dans ce groupe d'hommes remarquables s'explique facilement. Savonarole fut un réformateur avant Luther. L'Hôpital prêcha la concorde entre les partis religieux, et J.-César de Lescale penchait de cœur vers l'Eglise, à laquelle appartint son fils Joseph Scaliger.

bibliothèque du château, et de rassembler pour le *Bulletin* tout ce qui pouvait se rapporter à l'Eglise établie à Monbazillac dès les premiers temps de la création des Eglises réformées en Guyenne.

M. et Madame de Bacalan mirent un empressement extrême à me fournir tous les renseignements et toutes les facilités que je réclamais de leur obligeance. En particulier, ils me confièrent un énorme volume composé de pièces manuscrites, de formats très-divers, et reliées ensemble, sans ordre de dates, avec si peu de précaution qu'une grande partie d'entre elles avaient été placées à contre-sens dans ce recueil factice. Malheureusement ces documents, très-intéressants d'ailleurs et presque tous relatifs à l'Eglise de Monbazillac, ne remontaient pas au delà des premières années du XVII[e] siècle.

Le château et la seigneurie de Monbazillac appartenaient alors à Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, par son mariage avec haute et puissante dame Marie de Brizay, femme d'une piété aussi sincère qu'éclairée. Selon toutes probabilités, c'était le fils de François Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin de la Couldre, condamné à mort à diverses reprises, par le parlement de Bordeaux, pour avoir commandé une partie des forces rassemblées par les huguenots de la Saintonge lors des premières guerres de religion (1).

En 1600, le culte était célébré dans l'une des dépendances du château; les tables de la loi et l'oraison dominicale qui s'y trouvaient suspendues existent encore : elles servent à décorer la chambre que j'habitais au premier étage.

A cette époque, l'Eglise était desservie par un pasteur nommé Caussade, ainsi que le prouvent ces mots, écrits sur le premier feuillet d'un petit cahier ms. à couverture de parchemin : *C'est le livre des baptesmes faictz par M. Caussade, mynystre de la parole de Dieu, en la paroisse de Monbazillac en l'an mil six cens.*

Peu d'années après, en 1607, le même pasteur était encore en fonctions; le nombre des fidèles ayant sans doute beaucoup augmenté, et le lieu de culte se trouvant insuffisant, le seigneur de fief résolut d'acheter dans le village de Monbazillac, très-voisin du château, une maison destinée à servir de temple.

Elle fut cédée, le 31 octobre 1607, avec le jardin et les terres qui en dépendaient, par Jehan Livardie, surnommé *Prade*, marchand de Bergerac, à Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, représenté par haute et puissante dame Marie de Brizay, sa femme. Le prix de

(1) Haag frères, *la France protestante*, au mot Bouchard d'Aubeterre; Arch. dép. de la Gironde, série B, Parlement, arrêt du 6 avril 1569.

vente, fixé à trois cents livres tournois, fut payé comptant en pistoles d'or. L'acte porte en marge : *Adjudication faite en fabveur du seigneur de Monbazillac, de la maison où est le temple.*

En 1613, le pasteur est M. de Roche, qui exerçait encore le saint ministère à Monbazillac en 1621, ainsi que l'atteste le *Registre de baptêmes* de cette époque. L'année suivante figure aussi un de ses collègues nommé Chauveton, sans doute le desservant d'une des Eglises voisines. Un certain nombre de baptêmes étaient alors célébrés au château; notons en particulier, celui de Pierre Jayridal, fils de M. Pierre Jayridal, procureur au siége royal de Bergerac; la marraine est dame Marie de Brizay, vicomtesse de Monbazillac, et le parrain, noble Pierre de Brizay, écuyer, seigneur de Marolde, son frère très-probablement. L'acte porte la date du 28 novembre 1621.

L'Eglise était pauvre, elle arrivait à peine à payer les appointements d'un pasteur et les réparations que nécessitait l'entretien de l'église. Vers 1630, cette situation devint encore plus difficile par suite du départ d'un certain nombre de fidèles appartenant à la bourgeoisie, dont les uns se fixèrent à Bordeaux tandis que les autres furent appelés par leurs affaires en diverses localités. Il vint un moment où les cotisations ne s'élevèrent plus qu'à un chiffre insignifiant et l'Eglise se vit menacée d'être privée de la prédication et de la célébration des sacrements.

Touchée de cette situation, la châtelaine offrit généreusement aux membres du consistoire la somme nécessaire aux besoins de l'Eglise, proposition qui dut être accueillie avec reconnaissance. Un manuscrit qui porte pour titre : *Livre des actes du consistoire de l'Eglise de Monbazillac pour l'année mil six cent trente deux*, contient l'acte par lequel « Haute et puissante dame Marie de Brisay, dame de Monréal, vicomtesse de Monbazailhac, présente audit château et y demeurant, *meue du zelle de la gloire de Dieu et maintien de son service,* fait donnation à l'Eglise qu'il a pleu à Dieu recueillir en ce dit lieu de Monbazaillac, d'une somme de 1,200 livres tournois *affin de pouvoir entretenir un pasteur en icelle.* »

Ce contrat, passé devant Me Boutin, notaire royal, fut enregistré à Bergerac, au *Registre d'insinuations,* par Théophile Charron, conseiller du roi, lieutenant particulier audit siége.

Le premier pasteur dont le nom apparaît à la suite de cette donation, est M. Pagès, qui, en 1634, prêchait encore l'Evangile à Monbazillac.

Quelques années après, en 1645, l'Eglise de cette localité n'ayant

pas de ministre, s'entendit avec celle de Cours-de-Piles, village situé dans la plaine à environ deux lieues plus au nord; toutes deux députèrent au synode de Nérac des délégués, avec mission de solliciter l'envoi d'un ministre chargé de célébrer alternativement le culte dans les deux temples.

L'assemblée provinciale fit droit à leur demande et leur envoya, pour quelques mois, un pasteur nommé François Claude.

C'était le père du ministre Jean Claude, qui prit plus tard, avec tant d'éloquence, la défense des Eglises réformées, et que devait illustrer bien davantage encore sa controverse avec Bossuet.

Sans avoir, à beaucoup près, sans doute, le talent hors ligne de son fils, dont il avait lui-même dirigé les études, François Claude était un homme d'un mérite réel, d'une fervente piété et d'un zèle infatigable.

Les deux modestes Eglises qu'il était appelé à desservir ne tardèrent pas, après l'avoir vu à l'œuvre, à se prendre pour lui d'une véritable affection; aussi cette année leur sembla-t-elle bien courte, et lorsqu'elles virent approcher le moment du départ de M. Claude, conçurent-elles le dessein de chercher à le conserver.

Une circonstance fortuite semblait favoriser leur projet : un synode provincial allait se réunir dans la ville de Bergerac. Les deux consistoires, agissant de concert, chargèrent un sieur Tiregan de prendre la parole pour défendre leurs intérêts et solliciter du Conseil la nomination définitive de François Claude, au poste qui lui avait été confié provisoirement.

Leurs efforts furent en partie couronnés de succès, comme le prouve la pièce suivante :

Extraict des actes du Synode de Guyene tenu par permission de Sa Majesté en septembre 1646 *en la ville de Bragerac.*

Le sieur Tiregan, député des Eglises de Cours et de Monbazillac ayant déclaré les dites Eglises avoir esté satisfaites du ministère du sieur Claude, et demandé que le prest qui leur avoit esté faict par le synode de Nérac soit converty en affectation; La Compagnie, ayant sur ce ouy le dict sieur Claude, confirme pour un an le ministère du dict sieur Claude ausdites Eglises de Cours et de Monbazaillac, lesquelles sont exhortées de pourvoir à sa subsistance.

(Signé :) DUBOURDIEU.

D. MANIALD, esleu pour dresser les actes.

A l'expiration de cette nouvelle année, c'est-à-dire au mois de septembre 1647, le mandat de M. Claude fut sans doute prorogé de nouveau, car on retrouve la trace de sa présence dans les deux Eglises jusqu'au 17 avril 1650. Cependant, depuis l'année 1646, on rencontre, concurremment avec le sien, le nom de M. le pasteur Royer, qui paraît avoir partagé avec lui les devoirs du saint ministère. Un de leurs collègues du voisinage, M. Chauveton, qui depuis 1622, avons-nous dit, prêchait de temps à autre à Monbazillac, les remplaçait aussi quelquefois.

Parmi les noms qui figurent sur les registres de cotisation, en 1648 et 1649, je relève ceux de quelques personnes appartenant à la haute bourgeoisie : M. de Lascoups, Mademoiselle Livardie, M. Etienne Livardie, M. Sigalle, M. Jean Valleton, Mademoiselle de La Boyssière, M. de La Vidallie, M. Albert de Lavallade, etc. Les descendants de quelques-unes de ces familles existent encore à Bergerac ou dans les environs.

A partir du 3 juillet 1650, un nouveau pasteur, M. Brun, s'installe à Monbazillac, se bornant à exercer les devoirs de son ministère dans cette localité seulement. Mais bientôt, sur la demande du consistoire de Cours, il consent à partager son temps et ses prédications entre les deux paroisses; il s'y engage même par écrit, dans un acte passé au château de Monbazillac, en présence de l'un de ses collègues, et dont voici la teneur :

Aujourd'hui, huictiesme octobre, mil six cens cinquante, a esté accordé entre Mr Brun, pasteur de l'Eglise réformée de Montbazillac que le dit sieur donnera son ministère à la dite Eglise conjointement avec celle de Cours, et ce par esgalles portions, donnant un dimanche à l'une des dites Eglises et l'autre à l'autre alternativement; et la dite Eglise a promis au dit sieur Brun la somme de 150 livres par an, selon que les précédens pasteurs avoient accoustumé de retirer d'icelle; payable la dite somme par quartiers avec la moitié des frais qu'il conviendra faire pour les voyages aux synodes desquels l'Eglise de Cours payera l'autre moitié.

Et ce dessus a esté arresté sous le bon plaisir du synode prochain, lequel sera supplié de la part de toutes partyes d'y donner son approbation.

Fait dans le chasteau de Montbazillac les jours et ans que dessus.

(Signé à la minute :) Boutin, pasteur de l'Eglise de Turenne, présent, Brun, pasteur, Livardie.

M. Brun, — qui plus tard se réfugia en Hollande, à la révocation

de l'édit de Nantes, — conserva les mêmes appointements jusqu'en 1664, car j'extrais du même manuscrit la note suivante, sorte de règlement de comptes fait par le consistoire, pour les dernières années de son ministère.

M. Brun, le ministre, a servy l'Eglize de Monbazillac despuis l'année 1655, icelle comprize, jusques et compris l'année 1664, qui faict dix années à raison de 150 livres par an, qui revient pour les dites dix années à la somme de 1500 livres, cy. . . . . 1500 livres.

Plus pour les fraictz des voyages des signodes, à raizon de quinze livres par an, qui revient pour les dites dix années à la somme de cent cinquante livres, cy. . . . . 150 livres.

Plus pour les guages du lecteur pour les dites dix années, à raizon de 25 livres par an, la somme de deux cens cinquante livres, cy. . . . . 250 livres.

Revenant tout ce dessus à la somme de dix neuf cens livres, cy. . . . . 1900 livres.

Le 7 avril 1665, les anciens se réunirent dans le temple pour conférer des affaires de l'Eglise, et, selon l'habitude, ouvrirent la séance par une invocation à l'Eternel. On était sans pasteur, M. Brun étant sur le point de partir pour une autre résidence; quelqu'un proposa d'écrire à M. Viélard, ministre « du pays de Vaud, » qui se trouvait sans Eglise. Mais il y eut sans doute quelques empêchements; le 2 novembre 1665, M. Gellieux père prêcha dans le temple de Monbazillac, et, « *en vertu de la commission à lui donnée au dernier synode de Nérac,* » donna l'imposition des mains à son fils, Daniel Gellieux, comme pasteur à Monbazillac. M. Brun était encore présent, car il signe au procès-verbal.

Depuis longtemps la vicomté de Monbazillac était repassée de la famille Bouchard d'Aubeterre dans celle de Brizay, par la mort de Louis Bouchard. La pieuse Marie de Brizay, étant décédée, sans enfants, plusieurs années après son mari, le vieux manoir et ses dépendances étaient devenus la propriété des neveux de cette dame, qui tous trois avaient cessé d'habiter la province de Guyenne.

L'aîné, Messire Pierre de Brizay, chevalier, seigneur de Belaviliers, Nonville, Chesnay et autres places, s'était marié à Chartres, où il avait épousé une riche héritière nommée Louise Dalay; tous deux habitaient leur seigneurie de Nonville, dans le pays chartrain.

Le second, Jehan-François de Brizay, qui appartenait à l'Eglise romaine, avait embrassé l'état ecclésiastique, il était chanoine de la cathédrale de Chartres.

Quant au cadet, messire Jacques-René de Brizay, il avait choisi la carrière des armes.

Dans l'impossibilité où ils se trouvaient de surveiller leurs domaines de Monbazillac, ils se décidèrent à les vendre; le 22 février 1666, par acte passé devant Me Bourin, notaire au Châtelet de Paris, Pierre de Brizay, du consentement de ses frères, céda « le château et la seigneurie de Monbazillac, » avec toutes ses appartenances (1) et droits seigneuriaux, « y compris le droit de haute, basse et moyenne justice, *mère, mixte et impère,* » à noble Pierre de Barraud, écuyer, seigneur de Fournil, au prix de 75,000 livres tournois.

Ce dernier quitta sa maison noble de Montjin, dans la juridiction de Mussidan, en Périgord, qu'il avait habitée jusqu'alors, et vint se fixer avec dame Marie de Barraud, sa femme, dans sa vicomté de Monbazillac. Tous deux appartenaient à l'Eglise réformée.

Nous avons dit que le pasteur de Monbazillac, attaché à ce poste par ordre du synode de Nérac, était, depuis l'année précédente, M. Daniel Gellieux.

Les documents manuscrits relatifs à cette période sont assez nombreux; sans parler des lettres et des pièces détachées, signalons 1° Un petit *Registre de baptêmes,* allant du 13 novembre 1667, au 21 juin 1671;

2° Un autre registre portait pour titre : *Livre des mariages qui ont reçu la bénédiction neutialle* (sic) *en l'Esglize de la Religion P. Refformée de Montbazillac, despuis le* 15e *de janvier* 1668, *jusques au* 7e *de juin* 1671, *à suitte desquels sont d'autres mariages et des baptistères faitz en la mesme esglize depuis le* 26e *de juillet* 1671, *jusques au second de novembre* 1673. »

3° Un cahier dont les feuillets portent le timbre de la généralité de Bordeaux, intitulé : *Livre des baptistaires et mariages commanssant le* 18e *de novembre* 1674 *et finissant le* 7e *de juin* 1676.

Les protestants traversaient alors des temps particulièrement difficiles et parsemés des plus cruelles épreuves : Louis XIV, poussé par le clergé romain, mais bien davantage encore par les Jésuites, préludait par des ordonnances de plus en plus iniques, à la suppression totale des Eglises réformées de France.

Depuis 1660, tous les pouvoirs constitués de l'Etat travaillaient dans ce but et rivalisaient d'ardeur pour accélérer la ruine et

(1) Parmi lesquelles figure un moulin sur le ruisseau de *la Gardounette.*

l'extinction du protestantisme. Une partie du clergé séculier demandait à grands cris la fermeture des temples, qu'elle n'allait pas tarder à obtenir. La vicomté de Monbazillac était comprise dans le diocèse de Sarlat et le clergé de cette division ecclésiastique n'avait garde de montrer moins de zèle que celui du reste de la province, pour combattre l'hérésie. Au mois de juillet 1662, il réclama, pour la première fois, la fermeture du temple où M. Gellieux prêchait la parole de Dieu.

L'arrivée à Monbazillac des nouveaux acquéreurs de la seigneurie n'avait apporté aucun changement dans la situation de la modeste Eglise de cette localité. Le nouveau seigneur et sa femme, Marie de Barraud, étaient trop attachés à la religion réformée pour en troubler en rien l'exercice dans leurs domaines, M. Gellieux continuait donc à y célébrer le culte comme par le passé, quant tout à coup, le 16 mars 1668, le clergé du diocèse de Sarlat, par le ministère de son syndic, fit assigner messire Pierre de Barraud, chevalier, vicomte de Monbazillac et de Fournil, par-devant la cour de l'officialité diocésaine « *pour se voir faire inhibitions et défenses de faire prescher ny faire aucun exercice de la religion prétendue Réformée dans son château de Monbazillac.* »

Sans s'effrayer outre mesure de cette audacieuse attaque, Pierre de Barraud se hâta d'adresser une requête aux « conseillers députés par Sa Majesté pour l'exécution de ses édits, arrêts et déclarations dans la province de Guienne. »

Il leur rappela : 1° que l'article 7 de l'édit de Nantes, lui donnait le droit, comme seigneur d'un fief de haubert, de faire célébrer le culte dans son château ; 2° que l'exercice de la religion réformée y était « *estably de droict réel deppuys plus d'un siècle,* » et leur prouva, pièces en main, que plus de cent ans auparavant existait déjà audit Monbazillac « *un corps d'Eglise formé et ministre* (1). »

En même temps, il écrivit à l'intendant pour faire valoir ses droits et le prier d'intervenir. Celui-ci, après avoir examiné les pièces du dossier, fit droit à sa demande et l'autorisa à continuer à faire célébrer le culte réformé dans le château qu'il habitait. La minute de cette autorisation existe encore dans le volume qui contient toutes les pièces manuscrites déjà citées par nous dans cette notice ; en voici quelques extraits qui nous paraissent dignes d'être reproduits :

(1) Cette affirmation importante montre bien que l'Eglise réformée de Monbazillac était déjà constituée vers 1560.

Acte de Monsieur l'Intendant de Guienne portant maintenue de l'exercisse de la Religion au seigneur de Monbazillac, du XVI *juillet* 1668.

Claude Pellot, seigneur de Port-David et Sandare, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requestes ordinaire de son hostel, Intendant de la justice, police et finances de la Généralité de Guienne, et Pierre Guignard, advocat au Parlement, commissaire député par S. M. pour l'exécution de l'Edit de Nantes et autres édits, etc.

Savoir faisons, qu'entre le syndic du clergé du dioceize de Sarlat, demandeur, aux fins de l'exploit du 22 juillet 1662 à ce qu'il soit fait deffences au sieur Pierre de Barreau, seigneur et vicomte de Monbazillac, de faire aucun exercice publiq de la R. P. R., et le seigneur de Monbasaillac, défendeur d'autre;

Vu, etc. (Suit l'énumération des pièces du dossier parmi lesquelles l'hommage rendu au Roi par le vicomte ce 11 octobre 1666.)

Tout considéré, attendu que le dit sieur Pierre de Barreau a justiffié que la terre de Monbasaillac estoit viscomté, Nous l'avons maintenu dans le droit de faire l'exercice de la Religion Prétendue Réformée dans son chasteau de Monbasaillac, aux termes de l'article 7 de l'édit de Nantes, à la charge d'y faire élection de domicille et d'y résider actuellement, de bonne foy et sans fraude, et sans qu'il puisse faire bastir aucun temple ny dans le dit chasteau ny hors icelluy, ny appeler au dit exercice au son de cloche, ny avoir dans le lieu où il se faira aucune chere pour le ministre ou bancz attachés aux murailles. Le tout à peine d'interdiction, privation ou extinction dudit droit [et] d'exercice personnel.

Fait à Agen, le XVI juillet 1668.

(Signé à la minute :) PELLOT, GUIGNARD.

C'est dans ces conditions dérisoires que fut continuée la célébration du culte, par M. Gellieux, dans une des grandes salles du château. Un extrait de l'un des registres déjà cités nous apprend qu'il avait épousé la fille de M. Jacques Baylin, ministre de l'Eglise de Fieux. De cette union naquit, le 8 mars 1671, un fils nommé Jacques Gellieux, qui fut baptisé le 13 avril suivant. La prédication fut faite à cette occasion par M. Monhidier ou Mondidier, pasteur de Junquaire.

Cette période fut pour la petite Eglise une époque bénie; le danger qu'elle venait de courir, la menace de suppression suspendue sur sa tête, la nouvelle des cruelles persécutions que subissaient les réformés sur tous les points du royaume avaient stimulé le zèle des

membres du petit troupeau qu'évangélisait le pasteur Gellieux et ravivé leur foi; malheureusement, nous l'avons dit, l'Eglise était ort pauvre ; les dépenses ordinaires s'élevaient annuellement à la somme de 366 livres dont le vicomte de Monbazillac donnait une partie. Les cotisations fournissaient le reste, mais parfois avec difficulté, quand l'année avait été mauvaise et les récoltes peu abondantes.

L'Eglise contribuait, au moins depuis 1660, aux dépenses des synodes provinciaux, les seuls qui fussent encore tolérés; en outre elle était tenue de donner chaque année 4 livres 8 deniers pour l'Académie protestante de Montauban, transférée à Puylaurens. La lettre suivante prouve qu'elle ne payait pas toujours cette cotisation d'une manière fort régulière :

A Messieurs,

Messieurs les Ministre et anciens de l'Eglise Réformée de Monbazillac.

Messieurs et très honorés frères,

Vous jugés bien vous mêmes que n'ayant rien receu depuis vostre dernier synode tenu à Nérac, que très peu de chose pour l'année 1672 et rien du tout pour celle qui a fini au mois d'octobre dernier, il nous est impossible de subsister plus long temps, sy vous ne prennés le soin de nous envoier ce que vous devés pour nostre entretien. Nous vous conjurons donc, par toute l'affection que vous devés avoir pour la subsistance de cette Académie, d'avoir la bonté de nous faire toucher ce que Vostre Eglise doit contribuer pour nous, pour le plus tard dans tout le mois de décembre prochen, après lequel ne trouvés pas mauais (*sic*) si nous ne recevons pas toute la satisfaction que nous attendons, que nous envoions un homme exprès avec des provisions de la Chambre. Ce sera à regret que nous en viendrons à cette extrémité, mais ne voiant point d'autre moien de subsister nous serons contraints de nous servir de celuy-là. Epargnés nous de grace ce déplaisir et faites que nous aions sujet de nous glorifier de vostre affection et de nos soins. Nous prions Dieu pour votre prospérité et sommes,

Messieurs et très honnorés frères,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs, les professeurs de l'Académie transportée à Puylaurens.

(Signé:) Martel, recteur, Perés, professeur, Ramadou, professeur, J. Boy, professeur.

Nous vous prions [de remettre] ce que vous nous devés à M. Garissolles, ministre de la Force, qui vous en faira quitance.

Le pasteur Jacques Garrissoles, dont il est ici question, venait, depuis plusieurs années, prêcher parfois à Monbazillac (1), tandis que M. Gellieux le remplaçait dans son Eglise; ces échanges qui ne tardèrent pas à être défendus par une ordonnance royale, avaient le double avantage de rompre la monotonie qui s'attache à la parole d'un orateur trop fréquemment entendu, quelque éloquent qu'il puisse être d'ailleurs, et en second lieu d'établir entre les ministres de l'Evangile des rapports de bonne confraternité.

Daniel Gellieux continua de se consacrer à son Eglise jusqu'en 1676. Il fut remplacé au château de Monbazillac par M. Pichot, auquel on essaya de donner d'abord 350 livres d'appointements, c'est-à-dire 50 livres de plus que ne recevait son prédécesseur; mais au bout de la seconde année, le consistoire se vit obligé de lui avouer que le montant des cotisations diminuant de plus en plus, on était dans l'impossibilité de lui offrir au delà de 300 livres, somme dont il s'empressa de se déclarer satisfait; malgré cette diminution, il n'abandonna point les fidèles qui l'avaient appelé et resta au milieu d'eux jusqu'en 1682.

Un petit manuscrit de douze feuillets, au timbre de la généralité de Bordeaux, nous fournit quelques détails sur cette période; il porte pour titre : *Livre des baptistaires et mariages commanssant le* 2e *d'aoust* 1676 *et finissant le* 29e *septembre* 1680.

Il faut y joindre un assez grand nombre de lettres pastorales adressées au consistoire par les ministres de la région du Sud-Ouest, et dont quelques-unes sont fort intéressantes.

Deux synodes provinciaux pour les réformés de la Basse-Guyenne furent tenus l'un à Bergerac, en 1677, l'autre à Sainte-Foy, en 1681. Soixante-cinq Eglises envoyèrent des députés à cette dernière assemblée. M. Pichot fut chargé d'y représenter celle de Monbazillac et M. Brun celle de Cours-de-Piles.

Quel sentiment d'amère tristesse dut planer sur cette dernière réunion! Peut-être se revoyait-on pour la dernière fois; la guerre que le clergé, les jésuites et le roi faisaient aux réformés, avait pris depuis quelques années un caractère de férocité véritablement odieux; les ordonnances royales qui frappaient les protestants et restreignaient les quelques libertés qui leur restaient encore, se multipliaient plus impitoyables; on ne saurait parcourir sans indigna-

(1) C'était, je crois, le fils d'Antoine Garrissoles, professeur de théologie à la faculté de Montauban, et le frère d'un autre Antoine Garrissoles, ancien et secrétaire du consistoire de l'Eglise de cette ville. (Voy. le *Bulletin* du 15 janvier 1874, p. 32, 36 et 37.)

tion le recueil de ces proscriptions inouïes du plus omnipotent des monarques. La plupart des temples de la Guyenne avaient été renversés par ses ordres, et il n'était que trop évident que ceux qui restaient encore allaient avoir le même sort.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 7 décembre 1682, vint en effet ordonner la démolition des temples fermés depuis longtemps, de Monbazillac, de Gardonne et de Cours-de-Piles.

Dans la première de ces localités les calvinistes n'en continuèrent pas moins à se réunir dans l'intérieur du château. Le vicomte Pierre de Barraud n'était plus de ce monde; mais sa veuve, la pieuse Marie de Barraud, animée de cette sublime énergie que donne la foi, assistait à toutes les réunions de prière, visitait les malades et ranimait les courages, bien décidée à lutter jusqu'au bout et à défendre contre les tyrannies du pouvoir central les droits de sa conscience et de celle de ses vassaux (1).

En 1683, l'Eglise démoralisée se trouvant sans pasteur, la vicomtesse résolut de s'adresser au synode de Tonneins pour en obtenir un. C'est ce que nous apprend la procuration suivante, datée du 6 décembre 1683 :

Dans le château de la Terre et vicomté de Monbazillac en Périgord, le septiesme décembre mil six cens huictante trois, après midy, par devant moy notaire royal soubzsigné et tesmoings bas nommés a esté présente dame Marie de Barraud, dame du Fournil, Monyeu et de la présente viscomté, laquelle de son bon gré a donné et donne procuration à Noble Philippe Dauroux, écuyer, Sr de la Palisse et aux sieurs Elie et Jacques Valeton, tous habitans de la dite juridiction pour et au nom de la dite dame s'acheminer au synode convoqué présentement en la ville de Thounens-dessus par permission de Sa Majesté, et demander à ceux qui composeront le dit signode un ministre pour faire l'exercisse de la Religion prettandue réformée au dit Monbasilhiac, conformément à la permission qui est faite à tous seigneurs haut justiciers par l'article sept de l'Edict de Nantes; attendu que la dite terre de Monbasilhiac est en toute justice, haute moyenne et basse, que la dite Dame y a faict son eslection de domicille suivant le dit Edict, donne aussi pouvoir de traiter avec le Ministre qui lui sera donné, pour le reglement de ses guages à telle somme qu'il advizera.

Témoins : Me Mizaël Sargenton, praticien et Elie de Sargenton.

(Signé :) FOURNIL, vicomtesse de Monbazillac, SARGENTON, DE SARGENTON.

VERGNIAUD, notaire royal.

(1) Il existe au château de Monbazillac trois portraits fort remarquables, qui datent de cette époque. Deux d'entre eux représentent, si je ne me trompe, Pierre

Le ministre accordé par le synode fut M. Azimont, ancien pasteur à Bergerac. Un traité signé à Tonneins, le 14 décembre 1683, entre lui et MM. de La Palisse et Valleton, anciens de l'Eglise de Monbazillac — ces derniers, agissant au nom de la vicomtesse, — fixa les devoirs des parties contractantes.

Marie de Barraud s'engageait à donner à Samuel Azimont « le logement qui est au coin de la grande cour du chasteau » et 400 livres tournois d'appointements.

De son côté, celui-ci promettait « un presche tous les dimanches matins, et une prière l'après dinée, » de plus, « *à toutes les cènes* un presche de préparation » dans le courant de la semaine « *et une prière l'après dinée;* » il prenait en outre l'engagement de visiter les malades dans toute l'étendue de la juridiction de Monbazillac, avec cette seule condition, que ceux dont la demeure serait éloignée de plus d'une lieue, seraient tenus « de lui envoyer des chevaux pour aller et pour revenir. »

Enfin, comme on ne pouvait se faire illusion sur les intentions du roi et sur le peu de temps que les Eglises avaient encore à vivre, même dans l'intérieur des maisons seigneuriales, on ajouta prudemment la clause suivante destinée à sauvegarder les intérêts de M. Azimont :

Pacte accordé que cas arrivant que son ministère fust troublé par interdiction du Conseil ou autrement, au dict cas la dictte dame sera tenue de lui paier ses gages, aux pactes ci dessus énoncés; lesquelz gages elle lui paiera de même, tout autant de temps que le dict sieur Azimond pourra sans trouble viziter et consoller les mallades; et au cas d'une totale interdiction la dicte dame sera sullement tenue de lui paier ces gages pendant un an, à compter du jour de la cessation de ces exercices.

Sera tenue la dicte dame de fournir au sieur Azimond la despence qu'il conviendra faire pour le sinnode à l'avenir, et de plus les fraix qu'il conviendra faire despuis la rivière de Garonne et port de Caumont à Monbazillac, pour le transport de sa famille et meubles.

Deux ans après, en effet, au mois d'octobre 1685, Louis XIV, au mépris des engagements solennellement contractés, en 1598, par son aïeul Henri IV, révoqua l'édit accordé par ce dernier aux pro-

de Barraud et sa courageuse femme, Marie, dame du Fournil; le troisième doit être celui de leur fils. Les deux gentilshommes portent par-dessus leur pourpoint une cuirasse damasquinée. L'air de noblesse empreint sur ces trois physionomies est vraiment remarquable.

testants de France, défendit à tous ses sujets l'exercice de la religion réformée et enjoignit à tous les ministres qui refuseraient d'abjurer de sortir du royaume dans la quinzaine, sous peine des galères.

Ce qui se passa à la suite de cet ordre exécrable et impolitique, qui violentait dans leur conscience des milliers de protestants, tout le monde le sait.

Une nouvelle ordonnance punissait de mort dans toute l'étendue du royaume, quiconque serait surpris faisant profession d'une autre religion que celle de Rome : les âmes faibles cédèrent à l'intimidation; les âmes viles abjurèrent avec empressement pour conserver leur position, ou quelquefois pour s'en créer une; tandis que des milliers de protestants, soutenus par leur attachement à l'Evangile et en dépit des peines terribles dont on les menaçait s'ils étaient pris, franchirent la frontière au péril de leur vie et se réfugièrent à l'étranger.

Au milieu de ces jours d'angoisse, que devint Marie de Barraud, la châtelaine de Monbazillac? On aime à supposer que comme tant d'autres femmes énergiques, dont l'attachement aux vérités évangéliques résista dans ces moments cruels à toutes les menaces et à toutes les sollicitations; elle demeura ferme dans sa foi. Malheureusement l'histoire, l'inexorable histoire est là pour nous apprendre que la plus grande partie de la noblesse ne sut pas résister aux séductions de la cour qui mit tout en œuvre pour obtenir d'elle une abjuration.

Quant à l'Eglise même de Monbazillac, elle partagea le sort de toutes les Eglises réformées, elle cessa d'exister. Mais ce n'était pas suffisant pour les exécuteurs des prescriptions et des sentences royales; ils résolurent de rechercher pour les détruire, les traces écrites de leur existence antérieure, espérant de cette manière effacer jusqu'au souvenir du passé.

Plus d'un an après la révocation de l'édit de Nantes, un huissier du sénéchal de Périgord se présenta dans le village de Monbazillac; il fit rassembler dans la cour du château ceux des anciens membres de l'Eglise qui vivaient encore, qui ne ramaient pas sur les galères du roi, ou qui n'avaient pas pris la fuite; parmi eux se trouvait un des anciens du dernier consistoire et le seul qui existât encore dans la contrée; il se nommait Pierre Couzy.

Jean Goubil, c'était le nom de l'huissier, tira gravement un papier de sa poche et lut à son auditoire l'ordonnance qui suit :

François de La Brousse, escuyer, conseiller du Roy, maitre des re-

questes de l'hostel de la feue Reyne, premier président en la sénéchaussée et siége prézidial de la ville de Sarlat, commissaire subdélégué de Monseigneur l'Intendant,

Sur ce qui nous a esté représenté par les s^rs^ procureurs du Roy des senéchaussées de Périgord, que pour parvenir à l'exécution des ordres de mon dit seigneur l'Intendant des 1er avril et 13 may dernier, rendus au subject de ceux de la R. P. R. qui ont dezerté le royaume et des ministres qui en sont sortis, ensemble des biens et effeits des Consistoires et mattériaux des temples qui ont esté démolis despuis l'année 1660, leurs anciens membres soient appelés par devant vous pour remettre un estat, certiffié d'eux, des biens et effaitz de leurs concistoires;

Pareillement qu'il est nécessaire que tous notaires, leurs collationneurs et debtenteurs des papiers d'iceulx, greffiers, secrétaires et autres ayant dépôt public des papiers et titres des dits Concistoires en remettent incessamment des extraits en bonne forme;

Ordonnons, etc., sous peine de 20,000 livres d'amende et autres peines arbitraires, etc.

Bergerac, le 21 aoust 1686.

(Signé:) De La Brousse, commissaire subdélégué.

Baden, greffier commis.

Quelques lignes ajoutées après coup, au bas de l'ordonnance, nous apprennent, comme nous l'avons dit, que signification de l'acte fut faite 7 mars 1687, à Pierre Couzy, dit *Sainprié*, dernier ancien du consistoire de Monbazillac, par Jean Goubil, premier huissier audiencier au sénéchal de Périgord. Il va sans dire que cette supercherie n'avait pas d'autre but que de découvrir le lieu dans lequel avaient été placées secrètement les archives des Eglises réformées de la Guyenne.

Mais grâce à Dieu, les ordres de l'intendant furent mal exécutés, comme le prouve l'existence, au château de Monbazillac, des registres et documents manuscrits dont nous venons de citer quelques extraits. Pierre Couzy refusa sans doute de faire connaître l'endroit dans lequel ils avaient été cachés, et les papiers du consistoire furent sauvés.

Aujourd'hui le village de Monbazillac est entièrement catholique; mais, en dépit des cruelles persécutions des siècles passés, les protestants sont en majorité dans la contrée. Quant au château luimême et aux magnifiques domaines qui en dépendent, ils sont, depuis le XVIIIe siècle, la propriété de la famille de Bacalan, dont les

membres n'ont jamais cessé d'appartenir à l'Eglise de Calvin, depuis les premiers temps de la réformation française.

ERNEST GAULLIEUR.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES TROUBLES RELIGIEUX DE VALENCIENNNES, 1560-1567, par CHARLES PAILLARD. Paris, 1874.

L'histoire générale du protestantisme ne peut que gagner à la publication de solides travaux ayant pour objet direct les faits religieux et politiques qui se sont accomplis sur une portion déterminée du territoire de notre patrie. A ne parler que de deux anciennes provinces, la Flandre et le Hainaut, qui ont trop longtemps gémi sous la domination espagnole, deux villes importantes de ces provinces, Lille et Valenciennes ont été, au XVIe siècle, le théâtre d'événements considérables, dont l'exposé ne peut qu'accroître le légitime intérêt que commanderont toujours les annales de notre réformation française.

Dans le cours de ces dernières années, l'Eglise réformée de Lille a trouvé, en la personne de son honorable pasteur, M. Frossard, un historien consciencieux et érudit, dont les récits, constamment appuyés sur des documents authentiques, ont mis en relief la foi, les souffrances et la fidélité d'une foule de chrétiens persécutés par les sbires de Charles-Quint et de Philippe II (1). Aujourd'hui, un écrivain doublement recommandable par l'étendue de ses recherches et par la précision avec laquelle il en coordonne les fructueux résultats, poursuit dans le Hainaut une tâche analogue. En étudiant à fond l'histoire de Valenciennes, sa ville natale, M. Charles Paillard a été frappé du rôle qu'y jouèrent, au XVIe siècle, les réformés ; détachant alors de l'histoire du protestantisme local une période de sept années, féconde en péripéties et en enseignements, il s'est proposé d'en reproduire le tableau fidèle. De là, la substantielle et intéressante monographie, dont le premier volume vient de pa-

(1) *L'Eglise sous la croix pendant la domination espagnole.* Chronique de l'Eglise réformée de Lille, par Charles-Louis Frossard, pasteur. Un vol. in-8. Paris, Grassart.

raître, et qui est intitulée : *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, de* 1560 *à* 1567 (1).

La publication de ce volume a été précédée de remarquables *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas, au XVIe siècle* (2) ; elles initient le lecteur à la connaissance du vaste milieu historique dans lequel se placent les troubles religieux de Valenciennes, avec le cachet très-spécial dont ils sont empreints.

« J'ai entrepris, dit à ce propos M. Charles Paillard, d'écrire l'histoire (de cette ville) pendant les troubles religieux des Pays-Bas. On sait qu'il est peu de périodes qui soient aussi chargées de faits et d'idées. Valenciennes joue dans ces troubles un rôle important avec Tournay et Anvers; mais son histoire particulière, si variée et si tragique qu'elle soit, ne constitue qu'un épisode dans ce drame sanglant et fécond en résultats. J'ai donc pensé qu'il serait utile de faire précéder mon livre d'une étude historique, où les causes de ces grands événements seraient étudiées et présentées d'après les documents originaux. »

Nous ne sommes que juste en signalant cette étude comme un morceau historique d'une valeur d'autant plus grande, que la générosité des sentiments s'y allie au sérieux, et souvent même à la finesse des appréciations.

M. Charles Paillard y dit, dès le début : « Parmi les révolutions grandioses que le XVIe siècle a vues s'accomplir dans le domaine des faits et de la pensée, il n'en est peut-être pas de plus digne des recherches et des méditations de l'historien que la lutte entreprise par les dix-sept provinces-unies des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. Là, tous les éléments dont est formé l'esprit humain peuvent trouver leur compte. La haute comédie coudoie la tragédie sanglante ; la politique la plus raffinée se déploie à côté de brutalités sans nom. Et quelle variété dans les personnages !... Ce qu'il y a de salutaire dans cette étude, c'est que non-seulement l'esprit est très-vivement sollicité et intéressé, mais c'est qu'aussi le cœur s'échauffe par degrés, et finit par se passionner pour ce petit peuple qui lutte et se débat afin d'échapper à quelque chose d'inouï : le martyre en masse. Même en histoire, et pourvu que le jugement reste libre, il n'est pas bon d'oublier que l'on est homme. On se prend donc à exécrer le sombre Philippe II, cet inquisiteur couronné, et le duc

(1) Un vol. in-8°, 1874. Paris (Sandoz et Fischbacher), Valenciennes (Lemaître frères), Bruxelles (Ad. Campan).
(2) Br. in-8° de 150 pages, 1874. Paris (Sandoz et Fischbacher), Bruxelles (Ad. Campan), La Haye (Martinus Nijhoff).

d'Albe, ce bourreau systématique et formaliste. Pourquoi, lorsqu'on peut verser le sang avec une si parfaite sécurité de conscience, s'entourer de l'appareil hypocrite d'une justice véritablement sacrilége? Mieux vaut mille fois la brute féroce qui tue sans phrases, et tout simplement pour supprimer un ennemi. Si au contraire, on reporte les yeux vers les victimes, on se sent pénétré pour elles d'une profonde et sincère pitié. Leurs malheurs, leur fin lamentable jettent comme un voile sur les fautes de leur conduite et sur leur inconsistance politique.... Quant aux sentiments d'admiration, ils vont naturellement et sans effort à la noble et impassible figure qui domine cette lugubre scène et semble planer au-dessus d'elle. Nous avons nommé Guillaume de Nassau, *le Taciturne.* »

Selon M. Ch. Paillard, les causes des troubles des Pays-Bas, d'où sortit la république des sept provinces-unies, sont politiques, financières et religieuses. « Au premier ordre d'idées, dit-il, se rattachent le profond mécontentement occasionné par le séjour des soldats espagnols après le départ du roi, et les dissentiments qui, par la faute de Philippe II s'élevèrent entre les grands seigneurs du pays et les membres du conseil secret de la gouvernante (la consulte) : Grandvelle, Viglius et Berlaymont. Du second, relève l'incroyable délabrement des finances espagnoles, surtout dans leurs rapports avec les dix-sept provinces. Enfin au troisième appartiennent l'horreur de l'inquisition et la fondation des nouveaux évêchés. »

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans les développements judicieux qu'il présente sur chacun de ces trois points. Ces développements offrent parfois, sur les divers sujets auxquels ils s'appliquent, des aperçus entièrement nouveaux. Nous indiquerons comme tels, en particulier, ceux qui concernent la question de finances : ils se recommandent d'autant plus à l'examen du lecteur, que, comme le remarque avec justesse M. Paillard, « les historiens, en recherchant les causes des convulsions fécondes qui ont agité les Pays-Bas, à la fin du XVI[e] siècle, n'ont peut-être pas accordé une attention suffisante aux causes purement financières de ces grands événements. »

Après avoir exposé les traits généraux et les points culminants de l'état des finances dans les Pays-Bas, cinq ans après l'avénement de Philippe II au trône, M. Ch. Paillard ajoute :

« Nous négligeons forcément les détails, et cependant il s'en trouve de bien curieux. Il existe, entre autres, une excellente histoire de lettres de change s'élevant à 710,000 livres, tirées par le roi, endossées par des marchands notables des villes des Flandres,

et acceptées par des marchands allemands des cités impériales d'Ulm, d'Augsbourg et de Nuremberg. Le roi ne payant ni capital, ni intérêts, les Allemands se fâchent et menacent d'arrestation les endosseurs, s'ils sortent de leur pays. Voilà donc de riches négociants, très-fiers de leur renom commercial, et qui, pour avoir donné des signatures de complaisance, ne peuvent plus fréquenter les marchés où se traitent une grande partie de leurs affaires. Ils se plaignent amèrement, et la gouvernante ne peut que s'associer à ces remontrances bien légitimes, et écrire lettres sur lettres au roi, qui la paye de sa monnaie habituelle. Bientôt les sénats des trois cités germaniques envoient deux ambassades, l'une à Bruxelles, l'autre en Espagne, pour exprimer les doléances de leurs administrés. La duchesse renvoie les ambassadeurs au roi; celui-ci les accueille avec force démonstrations amicales, leur témoigne une parfaite courtoisie, les comble de prévenances et de bonnes paroles. Il va écrire, dit-il, à sa sœur, et les choses s'arrangeront promptement. Or, depuis plusieurs mois, il échange sur cette affaire avec la gouvernante des lettres où il accuse nettement son insolvabilité. C'est la scène de Don Juan et de M. Dimanche. On se croirait transporté un siècle après, parmi les personnages de Molière ou, cent cinquante ans plus tard, parmi les héros picaresques de Lesage. »

Notons, en passant, que si les désastres financiers plongent la duchesse de Parme dans la terreur et l'angoisse, par contre, elle demeure impassible, en présence des victimes de la persécution religieuse. « Ne lui demandez pas, dit M. Paillard, du moins quand elle est libre, la moindre tolérance en matière de pensée et de religion. Sur ce point elle est absolue et impitoyable, et il y a à cela deux raisons: la première, c'est que tel est le système général du gouvernement. Philippe II étant un fanatique, il faut que tout le monde le soit sous lui; la seconde, c'est qu'elle n'est pas seulement dévote, elle a l'étroitesse implacable de la bigoterie monastique. A-t-elle du moins quelques sentiments d'humanité? Oui, si le roi le permet. Eût-elle commis les atrocités qui ont assuré au duc d'Albe l'immortalité du crime? *Chi lo sa?* Les rigueurs dont elle accabla la malheureuse Valenciennes, après le siége de 1566-1567, sont bien faites pour laisser l'historien perplexe. Sans doute, elle n'eût pas été cruelle par plaisir; sans doute, elle ne se fût pas vantée, comme Albe, d'avoir fait abattre dix-huit mille têtes, mais nous n'oserions garantir qu'elle n'eût pas obéi aux ordres du roi, quels qu'ils fussent. »

De l'introduction, si bien faite pour préparer à la lecture du livre de M. Ch. Paillard, passons au livre lui-même.

Parmi les sources auxquelles l'auteur a puisé pour l'écrire, il en est une, la plus abondante de toutes, qui jusqu'à présent était restée à peu près inexplorée, et dont il parle en ces termes (page 2) :

« Les archives générales de l'Etat belge, à Bruxelles, contiennent sur l'histoire de Valenciennes au XVIe siècle, des matériaux d'une richesse véritablement surprenante. On y rencontre, non-seulement toutes les correspondances de la gouvernante, du marquis de Berghes, des commissaires royaux et *du magistrat,* mais encore des recueils de pièces évidemment rassemblées (p. 3) par des Valenciennois, témoins oculaires des faits. A ces documents, il faut encore joindre les papiers saisis à Valenciennes même, après le siége de 1567. — Toutes ces richesses étaient déjà rassemblées à la fin du XVIIIe siècle, dans les archives des Pays-Bas.... Survinrent les guerres de la révolution, qui dispersèrent et mirent en péril ces inestimables collections. — (Suivent divers détails).... Pendant quarante-sept ans (p. 5) les pièces concernant Valenciennes restèrent dans le dépôt des Archives autrichiennes.... En 1862 seulement, la Belgique (à qui une restitution partielle de documents avait été faite) obtint, à la suite de négociations diplomatiques, le complément des papiers relatifs à son histoire. Ainsi se trouva enfin reconstitué le fonds *de l'audience,* le plus riche peut-être de l'Europe, en ce qui concerne les affaires du XVIe siècle. — On peut donc dire qu'il n'y a pas plus de dix ans que les documents sans lesquels ne pouvait être écrite l'histoire de Valenciennes au XVIe siècle, ont été mis à la disposition du public. En y puisant, (ajoute M. Ch. Paillard dans son extrême modestie), j'ai souvent regretté que ma bonne fortune ne fût pas échue à des concitoyens plus dignes que moi de traiter cet important sujet. — Je n'ai rien à dire de la méthode que j'ai employée (p. 6). Le livre parle de lui-même, c'est un livre de première main, et dont chaque ligne est écrite avec des documents originaux à l'appui. Sans doute, je puis m'égarer dans l'interprétation des textes; si, toutefois, je me trompe, je fournis en même temps à mon contradicteur le moyen de me redresser. »

Suivons maintenant l'auteur dans la série de récits dont se compose le premier volume de son ouvrage.

Le premier récit est intitulé : *Affaires générales de la religion à Valenciennes, années* 1560, 1561, 1562. *Episode* DES MAUBRUSLEZ. On y trouve d'abord un curieux exposé des institutions municipales. L'auteur s'occupe ensuite des débuts de la Réforme à Valenciennes, et des premières mesures prises contre les sectaires.

Les doctrines réformées pénétrèrent à Valenciennes à la faveur des relations commerciales que cette ville soutenait avec les pays étrangers, mais sans y faire de sensibles progrès jusqu'en 1544. A cette époque, un prédicateur zwinglien, maître Pierre Brusly ou Brully, originaire de Strasbourg, vint, raconte Pontus Payen, « demeurer à Vallenciennes où il sema son hérésie tout à son aise, faisant la presche ès maisons des plus riches marchans de la ville de religion calviniste, qui l'avoient recœullé fort libérallement. » Sur quoi, le vieil historien d'Oltreman (1) de s'écrier que « la monstrueuse hérésie de Brusly a terny le lustre de la ville et empesché que là en avant Valentienne n'aït dormy d'un bon somme! » Quelque temps après, plusieurs réformés payèrent de leur vie, à Valenciennes, le crime d'avoir secoué la somnolence spirituelle si chère à d'Oultreman, pour s'attacher au pur Evangile. Tels furent, entre autres, en 1550 et 1551, Gillot-Vivier, les Lefèvre et la *damoiselle Michelle de Caignoucle*, si pieuse et si charitable jusqu'à la fin. « Cette damoiselle de bonne maison à Valenciennes, rapporte Crespin (2), estant condamnée à la mort, assavoir d'estre bruslée toute vive avec les susdits Gillot et deux autres pour une mesme cause, ainsi qu'on les menoit au supplice, exhortoit les autres à estre constans, et monstrant au doigt les juges qui les avoient condamnez et qui estoient aux fenestres pour regarder leur supplice : Voyez-vous ceux-là, dit-elle, ils ont bien d'autres tourmens que nous, car ils ont un bourreau en leur conscience; mais nous, en souffrant pour Jésus-Christ, nous avons repos et certitude de nostre salut. Estant au lieu du supplice, plusieurs poures, qui avoient reçeu soulagement de ceste bonne créature lamentoyent sa mort; mais elle les consoloit autant qu'il lui estoit permis. Entr'autres il y eut une poure femme laquelle s'escriant dit : Hélas! madamoiselle, vous ne nous donnerez plus l'aumosne. Elle luy dit : Si, feray; tenez, voilà mes pantoufles, je n'en ay plus que faire. Ceste constance estonna tous les spectateurs et effraya les ennemis, car Dieu la lui garda entière jusques au dernier soupir. »

De 1551 à 1560, on voit le mouvement religieux s'étendre, à Valenciennes, ainsi que dans le reste des Pays-Bas, et les idées de résistance aux excès de la persécution commencer à se faire jour. « Partout (p. 29) les prêches privés se multiplient; des pamphlets, où la menace se déguise à peine sous une âpre controverse, sont répandus dans les lieux publics, et les magistrats intimidés ne peu-

(1) *Histoire de Valenciennes.*
(2) Crespin, *Histoire des Martyrs.* In-folio, édition de 1608. P. 191, 192.

vent plus douter que l'incendie, qui couve depuis longtemps, ne soit enfin près d'éclater. »

Il éclate, en effet, à Valenciennes, en 1561, par la lutte qui s'engage dans l'affaire dite *des maubruslez* (mal brûlés), où deux calvinistes, condamnés à périr dans les flammes, sont arrachés par la foule indignée aux mains des exécuteurs et maintenus par elle en sûreté.

M. Ch. Paillard entre dans les plus grands détails sur cette affaire et sur les terribles conséquences qu'elle entraîna pour quelques-uns des libérateurs des *maubruslez*. L'autorité espagnole se vengea par d'atroces rigueurs, de l'échec qu'une notable partie de la population valenciennoise venait de lui faire subir. De nouveaux bûchers s'élevèrent : les victimes qui y furent immolées, déployèrent, à l'heure suprême, une fermeté qui donna à penser à leur royal bourreau. Constatons, à ce sujet, avec M. Ch. Paillard (p. 108), que Philippe II était expert et ingénieux en matière de supplices : il se rappela ce qu'il avait vu pratiquer en Angleterre, alors qu'avec Marie Tudor, sa seconde femme (Marie la Sanglante), il assistait, en homme qui aimait à voir toutes choses conduites à bonne fin, aux supplices subis par des réformés. « Ung poinct y a au dict verbal, écrit-il à sa sœur, le 9 octobre 1562, que j'ai remarqué ; assavoir la contenance qu'ont eu les obstinez exècutez, chantant en publicque, tant que l'alaine leur a duré, que m'a semblé chose de très-mauvais exemple, et dont plusieurs simples se pourroient scandaliser et laisser séduire. Et me souvenant que autresfois, en Angleterre, moy y estant, l'on usa en choses semblables de leur mectre un baillon ou aultre chose dedans la bouche pour leur empescher de parler, j'ay pensé s'il seroit mal de faire le mesme de ceulx qui d'icy en avant s'exècuteront obstinez. Et toutesfois, comme peult-être il y aura d'aultres respectz, je vous laisse considérer si ce mis en avant sera à propoz, ou quel autre expédient se pourroit trouver, remectant à vous d'en faire user comme vous verrez mieulx convenir. » On ne peut que s'associer au sentiment de M. Paillard déclarant que de telles paroles méritent d'être clouées au pilori.

Les efforts des bourreaux n'en sont pas moins vains : ils ne paralyseront pas l'expansion du protestantisme dans Valenciennes et ses alentours. En effet (p. 140), « la fin de l'année 1562 est marquée d'un caractère nouveau, qui sera celui des années suivantes. A peine les commissaires de la force armée ont-ils quitté Valenciennes, que les calvinistes recommencent à s'affirmer avec une résolution et une force particulière. Les supplices de leurs coreligionnaires ne

les ont nullement intimidés, et l'on pourrait dire que du sang de Berte, des cendres de Walin et de Brusman sont sorties des légions de prosélytes. Le spectacle qu'ils nous donneront ne sera plus celui des *conventicules* secrets et de *chanteries* nocturnes. Le temps des essais timides, des démonstrations prudentes est passé. Désormais ils pratiqueront leur foi en plein jour, et couvriront de leurs phalanges compactes les collines d'Anzin et d'Hoüy, les bois d'Aubry, de Bonne-Espérance, de Fontenelle et de Raismes. Cet état de choses persistera avec des alternatives d'apaisement et de recrudescence, déterminées par l'inaction apparente ou par les retours offensifs de la duchesse. »

Au récit concernant *les maubruslez* succèdent, dans le même volume, divers autres récits que nous regrettons de ne pouvoir analyser ici. Ils sont relatifs aux poursuites dirigées contre plusieurs personnes accusées d'hérésie et aux condamnations qu'elles subirent. Les détails les plus circonstanciés mettent le lecteur à même d'apprécier, d'après les procès-verbaux, les interrogatoires, les enquêtes et les décisions rendues, l'attitude des prétendus coupables et celle de leurs persécuteurs, ainsi que de leurs juges. On y voit, dans un chapitre spécial, l'emploi que le *prévôt-le-comte,* d'accord avec le gouvernement, faisait d'espions stipendiés pour découvrir les calvinistes et se jeter sur eux comme sur une proie.

Au corps de l'ouvrage se rattachent de nombreuses pièces inédites, d'un haut intérêt. Parmi les dernières, figure un ensemble de documents, desquels ressort l'exposé minutieux d'un débat qui s'éleva, en 1561, entre l'archevêque de Cambrai et *le magistrat* de Valenciennes sur leurs attributions respectives en matière d'hérésie; débat dans lequel, à l'exemple de tant d'autres prélats contemporains, peu soucieux des prérogatives de l'autorité judiciaire ou administrative, l'impérieux évêque soutient que « de droict, il est tout notoire que à luy, comme ordinaire diocésain, et mesmes en ce cas juge apostollicque délégué, appartient l'auctorité et puissance de procéder contre toutes personnes tant séculaires que ecclésiastícques, résidans en son diocèse, infectez, suspectez ou diffamez d'hérésie, soit par voie d'inquisition, dénonciation ou accusation. »

Si nous avons réussi à donner aux lecteurs du *Bulletin* une idée exacte du caractère et de la portée de la publication à laquelle M. Ch. Paillard vient d'attacher son nom, ils comprendront sans peine le vœu que nous exprimons ici de voir prochainement paraître le complément de son grand et beau travail.

Nous ne saurions assez insister, en terminant ces lignes, sur

l'hommage dû aux écrivains de cœur et de savoir qui, justement épris des nobles aspects que présentent les annales de la réformation française, abordent avec ardeur ce champ d'explorations, le creusent en tous sens, et réussissent à en extraire de précieux matériaux, destinés à entrer, comme autant de pierres vives, dans le monument d'un glorieux passé. A voir ainsi à l'œuvre une érudition d'autant plus digne de respect, que de généreux sentiments l'inspirent, on aime à présager le succès qui couronnera ses efforts, en dépit d'une intolérance amie des ténèbres qui se flatte d'en stériliser les résultats. On se rappelle alors cette énergique apostrophe que, son livre à la main, le vieil historien des premiers martyrs protestants (1) lançait à la horde des persécuteurs :

Vois-tu ces tombes-ci aux justes ordonnées,
Qui, beaux, luisent encor au milieu des tourmens,
Au milieu de la flamme et des feux véhémens?
. . . . tu te faisois accroire
Que de ces saincts martyrs la bénite mémoire
En silence éternel demourroit avec eux,
D'obscurité couverte ès manoirs ténébreux :
Tu pensois dés longtemps avoir leur renommée
Par prison, fer et feux avec eux consumée;
Mais tout autre a esté du Seigneur le vouloir,
Car tous ces monumens que tu peux ici voir
Sont ornez d'un renom très grand, qui a naissance
Des os des saints martyrs!!! . . . .

Cte Jules Delaborde.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR GRANDPIERRE

La mort ne cesse pas de frapper de nouveaux coups, et d'éclaircir nos rangs. Hier, c'était M. Frédéric de Coninck et M. Félix Bungener; aujourd'hui, c'est un des plus éminents prédicateurs du réveil, l'ancien et vénéré président du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris, M. Henri

(1) Crespin, *Histoire des Martyrs*, p. 1 et suiv., dans le cours de l'épistre à l'Eglise.

GrandPierre, qui s'est éteint, le 10 juillet dernier, à Arlesheim, près Bâle, dans sa soixante-seizième année. Originaire de Neuchâtel, il débuta, en 1823, comme pasteur de l'Eglise française de Bâle, où il laissa les plus profonds souvenirs. Appelé bientôt à la direction de la maison des missions évangéliques de Paris, il se fit remarquer par une éloquence grave et forte qu'il mit successivement au service de la chapelle Taitbout et de l'Eglise réformée. De ses divers écrits, deux surtout, *le Guide du fidèle à la Table sacrée,* et *Tristesse et Consolation,* qu'inspira un grand deuil, perpétueront son ministère pour les âmes affligées. Comme rédacteur de *l'Espérance,* qu'il dirigea durant bien des années, M. GrandPierre prêta le plus cordial appui à la Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont il appréciait hautement les travaux (*Bull.,* t. XIV, p. 89). Malgré son âge et sa santé chancelante, il déploya le zèle le plus actif dans les deux siéges de Paris. Il ne consentit au repos qu'au lendemain de nos malheurs. Il alla le chercher à Lausanne, et ne sortit de sa retraite que pour visiter une dernière fois ses amis de France. C'est au retour de ce voyage rempli pour son cœur aimant des plus pures joies, dans ce doux village d'Arlesheim qui lui rappelait les travaux du ministère de sa jeunesse, au sein d'une famille chérie en tout temps comme la sienne, et digne d'un tel privilége, qu'il ressentit tout à coup les atteintes d'un mal cruel dont les secours les plus habiles et les soins les plus tendres ne purent conjurer les effets. Il était prêt pour le grand départ, qui n'est que le passage à une vie meilleure. Un hommage bien touchant lui fut rendu par MM. les pasteurs Junod et Vallette, de l'Eglise française, en attendant celui que lui réservait le clergé de sa ville natale, où ses restes mortels ont été transportés. M. GrandPierre a été un des vaillants ouvriers de ce siècle. Sa mémoire vivra non-seulement à Paris, mais à Bâle, à Neuchâtel, et dans ces lointaines Eglises du sud de l'Afrique, qui semblent un des fruits de son ministère. Il a pu dire comme l'apôtre : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ;* et ces mots qu'on lit sur la tombe de Vinet, son contemporain, son ami, pourraient être gravés sur la sienne : « Ceux qui en auront amené plusieurs à la justice brilleront comme des étoiles à toujours et à perpétuité. » (Daniel V, 13.) J. B.

Burier, près Vevey, 25 juillet 1874.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1874.

ŒUVRES COMPLÈTES
DE
THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS
D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX
PAR
MM. EUG. RÉAUME & DE CAUSSADE

Tome Ier comprenant les Mémoires et la correspondance.

PRIX : 10 FRANCS.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année, 1852	10 fr. le vol.	11e	année, 1862	10 fr. le vol.
2e	— 1853		12e	— 1863	
3e	— 1854		13e	— 1864	
4e	— 1855		14e	— 1865	
5e	— 1856		15e	— 1866	
6e	— 1857		16e	— 1867	
7e	— 1858		17e	— 1868	
8e	— 1859		18e	— 1869	
			19e-20e	— 1870-71	
9e	année, 1860	20 fr. le vol.	21e	— 1872	
10e	— 1861		22e	— 1873	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1873) : 220 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément*.

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1874.